BACCALAURÉAT 2021

Rapport remis par Pierre Mathiot

Professeur des universités

Mercredi 24 janvier 2018

UN NOUVEAU BACCALAURÉAT POUR CONSTRUIRE LE LYCÉE DES POSSIBLES

UN ENJEU MAJEUR POUR NOTRE JEUNESSE
UN DÉFI ESSENTIEL POUR PRÉPARER
LA SOCIÉTÉ DE DEMAIN

Rapport remis à Jean-Michel BLANQUER,
Ministre de l'Éducation nationale

Mission animée par Pierre MATHIOT, professeur des universités

24 janvier 2018

Composition :

Pierre Mathiot, responsable de la mission, professeur des universités

Avec le soutien de :
Souâd Ayada, IGEN, présidente du Conseil supérieur des programmes
Stéphane Kesler, IGAENR
Christine Szymankiewicz, IGAENR
Johan Yebbou, IGEN

et de la direction générale de l'enseignement scolaire

Sommaire

INTRODUCTION

MÉTHODE

Un baccalauréat transformé pour mieux préparer à l'orientation dans l'enseignement supérieur

De quelques principes généraux d'organisation pour le nouveau baccalauréat

Les épreuves terminales et anticipées du baccalauréat

La prise en compte de résultats obtenus durant le cycle terminal

Éléments pour éclairer la décision à prendre

Un nouveau baccalauréat pour construire le lycée des possibles

Architecture générale et organisation

L'organisation du nouveau lycée, cadre général

La place particulière de la classe de seconde : accueillir et stimuler

L'organisation du cycle terminal

- L'Unité Générale ou Unité 1
- L'Unité 2 d'Approfondissement et de Complément
- L'Unité 3 d'Accompagnement (orientation, projets, méthodes)

De quelques recommandations complémentaires et néanmoins essentielles

CONCLUSION

Annexes

- Annexe 1 : Lettre de mission
- Annexe 2 : Organisation de la mission
- Annexe 3 : Quelques éléments chiffrés sur le baccalauréat
- Annexe 4 : La part de contrôle continu dans l'acquisition du certificat d'études secondaires, éléments de comparaison internationale

INTRODUCTION

Il convient, en tout premier lieu, de préciser les contours de la mission qui nous a été confiée.

Le présent rapport trouve son origine dans les engagements du président de la République pris durant la campagne présidentielle et rappelés par le Premier ministre dans sa déclaration de politique générale du 4 juillet 2017.

Ainsi que le souligne la lettre de mission du ministre de l'Éducation nationale : « *le président de la République a indiqué sa volonté de réformer et de revaloriser le baccalauréat. L'ambition est à la fois de simplifier son organisation, d'affirmer sa fonction d'accès à l'enseignement supérieur en lien avec la question essentielle de l'orientation et de restaurer sa crédibilité en en faisant une étape déterminante de la réussite future de nos élèves* ».

Dans ce cadre, nous avons été invités à réfléchir : « *sur l'avenir du baccalauréat, en articulation avec la mise en œuvre du Plan étudiants et avec la concertation menée sur l'apprentissage et la formation professionnelle* ». Il nous était notamment demandé de « *garantir la cohérence des parcours proposés aux lycéens, de bien préparer la réussite dans l'enseignement supérieur et de favoriser, le cas échéant, les passerelles entre les différentes voies de formation, notamment entre les voies générale, technologique et professionnelle* », ce dans la perspective d'un *« baccalauréat profondément renouvelé dont la première édition aura lieu à l'horizon 2021».*

Le point d'entrée de notre travail concerne donc la réforme du baccalauréat général et du baccalauréat technologique. Ils sont aujourd'hui passés par environ 380 000 candidats pour la voie générale et 140 000 pour la voie technologique et réussis par environ 91 % d'entre eux. Plus de 90 % des lauréats poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur.

La question de la voie professionnelle fait l'objet d'une autre mission avec laquelle nous avons partagé nos constats et idées. Nous proposerons quelques éléments concernant les liens entre les voies générale et technologique et la voie professionnelle.

En partant de l'objectif central qui était fixé dans notre lettre de mission de repenser le baccalauréat et la manière dont il est organisé, **nous avons été conduits à nous poser la question de l'organisation du lycée tant il est acquis, en France, que le lycée procède largement de son moment terminal qu'est le baccalauréat**.

En effet, s'il est un constat généralement partagé c'est que **c'est autour du baccalauréat, du fait de s'y préparer, de le passer que s'organisent largement les trois années du lycée**.

Et c'est largement à partir du type d'exercices auxquels il convient de préparer les candidats afin qu'ils réussissent le baccalauréat que se structure le travail des enseignants.

Il est patent que les manières d'évaluer, le rythme de l'évaluation, le poids respectif des formes diverses d'évaluation concourent très directement à organiser les manières d'enseigner, de transmettre des connaissances et des compétences, de s'assurer qu'elles sont acquises et dans quelles conditions.

L'administration des établissements, des rectorats, l'administration centrale sont également très fortement concernées par le baccalauréat, son organisation, sa préparation et sa gestion.

Ses fragilités actuelles

Le baccalauréat est devenu au fur et à mesure des années un ensemble complexe, lourd, peu lisible, fragilisé par des défaillances ponctuelles, sans parler de ses coûts divers et des effets de focalisation qu'il produit sur l'ensemble des acteurs (professeurs, encadrement, élèves, parents).

L'empilement de changements divers, par exemple dans l'attribution de coefficients ou de points au-dessus de 10/20, a eu pour conséquence un accroissement rapide du nombre des mentions obtenues (près de 50 % dans les séries générales) et l'apparition de lauréats obtenant une moyenne générale supérieure à 20/20 au risque **d'interrogations nombreuses et légitimes sur sa valeur certificative et donc, d'une perte de sens**.

Enfin, s'il fallait retenir un élément décisif pour justifier la nécessité d'une réforme, on ne peut que constater que **le baccalauréat, dans les enseignements qui y mènent et dans ses résultats, n'entre pas suffisamment en ligne de compte pour ce qui concerne la préparation et l'orientation pour l'enseignement supérieur.** Cela doit d'autant plus être souligné que **le bac général et le bac technologique sont *de facto* des bacs de la poursuite d'études**.

Or, il va de soi que la transformation du baccalauréat renvoie à **la question de la réussite des élèves dans l'enseignement supérieur**. Dire cela c'est **rappeler le poids de l'échec en première année de licence** et ses effets, notamment sur la confiance des jeunes dans notre système éducatif. Et parler d'échec c'est avoir conscience qu'il touche en premier lieu les élèves les plus fragiles, dont on sait bien qu'ils sont souvent d'origine modeste. **L'enjeu qu'il faut relever est donc aussi un enjeu d'égalité des chances**.

En réalité, **la seule utilité du bac aujourd'hui dans l'orientation post-bac est qu'il est le diplôme nécessaire pour confirmer son admission**. De fait, l'immense majorité des lycéens de terminale des séries générales et technologiques savent où ils poursuivront leurs études l'année suivante avant même le début des épreuves finales du bac, qu'il s'agisse d'études dans une voie sélective ou non. Plus encore, une part non négligeable des élèves émettent des vœux d'affectation puis sont admis dans des formations dont les liens avec ce qu'ils ont fait au lycée sont faibles, voire totalement inexistants.

À cela s'ajoute le fait que deux des filières universitaires les plus demandées par les lycéens - psychologie et droit - ne font l'objet de quasiment aucune formation durant le lycée. Les Staps, quant à elles, sont plutôt appréhendées sous l'angle de la pratique sportive et très marginalement par les autres disciplines qui les caractérisent.

Conforter le lien entre le baccalauréat et la poursuite du cursus des élèves dans l'enseignement supérieur

Comme notre lettre de mission l'indiquait : ***«*** *des propositions sont attendues pour dessiner ce baccalauréat renouvelé, qui préparera la réussite dans l'enseignement supérieur et donnera ainsi à chaque lycéen la possibilité d'imaginer, de consolider et de déployer son projet d'avenir. Ce baccalauréat renouvelé reposera sur de nouvelles modalités d'évaluation avec un nombre d'épreuves terminales resserré. Ce travail vous amènera donc à identifier les conséquences que ce nouveau baccalauréat pourrait avoir « en amont » sur l'organisation du lycée et à me formuler à ce sujet toutes les propositions qui vous sembleront pertinentes ».*

Il s'est donc agi de partir du point d'arrivée, le baccalauréat, pour remonter vers l'amont, l'organisation générale du lycée.

Notre réflexion nous a conduits à tenir attentivement compte du fait que les élèves avaient une histoire en arrivant au lycée, et **qu'il convenait donc, surtout durant la classe de seconde, d'être attentif à leur adaptation aux exigences et au rythme du lycée. Surtout, elle s'est fortement attachée à ce qui se joue après le lycée, dans l'enseignement supérieur, pour la quasi-totalité des lauréats du bac**.

Car s'il est bien un point sur lequel il nous faut agir c'est le fait que **le bac est par trop appréhendé comme la fin de l'histoire alors même qu'il n'est qu'un point de passage, ou un carrefour, dans un continuum de formation dont on sait qu'il est souvent problématique dans les premières années de l'enseignement supérieur**. Il est donc impératif de tenir compte de cela pour le nouveau baccalauréat et, bien sûr, de le faire en articulation avec les évolutions actuellement en train d'être mises en place s'agissant des conditions d'accès des lycéens à l'enseignement supérieur.

L'objectif de permettre une réussite plus fréquente dans l'enseignement supérieur est au cœur de notre démarche.

Au total, c'est bien parce que le baccalauréat structure profondément tout à la fois les formes d'exercice du métier d'enseignant au bénéfice des élèves ; le rapport des élèves (et de leurs parents) au lycée ; l'organisation générale de celui-ci, que la réforme du baccalauréat porte en elle la réforme du lycée.

L'ambition qui est la nôtre ici est de poser les termes d'une réinvention du baccalauréat au sein d'un lycée attentif en même temps à aider les élèves à se projeter vers l'enseignement supérieur et à poursuivre leur construction personnelle et civique.

MÉTHODE

Il convient de rappeler d'abord comment la mission a travaillé, de situer son rôle, ainsi que le statut du présent rapport.

L'équipe, constituée, autour de moi, d'inspecteurs généraux et avec l'appui technique de la Dgesco, a **auditionné à partir du début du mois de novembre une centaine de représentants d'organisations et d'institutions** concernées à des titres divers par le système éducatif en général et par la question du baccalauréat et du lycée en particulier. La liste est présentée en annexe. La plupart d'entre eux nous ont adressé une note écrite.

Trois déplacements ont également été organisés dans les académies d'Aix-Marseille, Lille et Besançon afin d'aller à la rencontre des parties prenantes de la vie du lycée (représentants des professeurs, des proviseurs, des parents, des élèves, IA-IPR, élèves élus des CAVL, responsables des services rectoraux) dans des établissements aux profils différents et complémentaires : les lycées Jean-Perrin à Marseille, Faidherbe à Lille et Armand Peugeot à Valentigney.

Des échanges ont eu lieu avec les responsables de la mission « voie professionnelle ». Par-delà ces échanges formels, de **nombreux contacts ont été noués avec des collègues de l'enseignement supérieur** - notamment des responsables de programmes d'action à destination des lycéens - afin de préciser les éléments liés à Parcoursup et, surtout, à la question de l'orientation et aux conditions de possibilité d'une participation plus régulière de l'enseignement supérieur dans les activités des lycées.

Plusieurs dizaines de contributions volontaires de professeurs, proviseurs, inspecteurs, parents, étudiants et lycéens ont également été reçues.

Les **conseils académiques de la vie lycéenne** (CAVL) ont été sollicités pour rendre des avis et propositions qui ont été ensuite travaillés par les élus lycéens du **Conseil national de la vie lycéenne** (CNVL) avec lesquels nous avons échangé.

Par ailleurs**, un questionnaire à destination des élèves actuellement inscrits au lycée** a été proposé en ligne au cours du mois de décembre. Il a recueilli 46 000 réponses ce qui est un nombre appréciable au vu des délais qui avaient été prévus.

Avec le soutien de la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération du ministère et du service pédagogique de l'AEFE, une démarche comparative a pu être engagée sur les choix et le fonctionnement d'autres systèmes éducatifs concernant l'organisation du baccalauréat et sa place, notamment dans la perspective de l'accès à l'enseignement supérieur. Il est en effet toujours pertinent de sortir du périmètre hexagonal et d'aller observer, chercher des idées en dehors de notre pré-carré national.

Enfin, nous avons pris connaissance de divers rapports et enquêtes, tous de très grande qualité, sur le baccalauréat, sur la voie générale et sur la voie technologique.

Par-delà les positions différentes ou divergentes qui ont pu s'exprimer, la mission veut insister sur **la qualité des échanges, la très grande liberté de ton, et le très haut niveau d'attente des parties prenantes**, ceci n'excluant pas bien sûr que des craintes soient exprimées. Il va de soi que les discussions ont été abordées avec une vision générale du sujet et, bien sûr, quelques pistes.

L'intérêt premier des entretiens est qu'il ont permis d'éclairer de nombreux points et d'affiner ce que l'on peut appeler un « chemin de réforme », de revenir aussi parfois sur des idées initiales, enfin de prendre conscience de la complexité de certaines données, même si la complexité ne doit surtout pas conduire à renoncer à l'ambition et à l'action.

Il faut aussi constater que les échanges ont mis en exergue des nuances d'analyse parfois fortes entre représentants de disciplines proches et, parfois, entre représentants de la même discipline.

En qualité de responsable de la mission, je souhaite remercier chaleureusement les inspecteurs généraux et les responsables de la Dgesco ainsi que l'ensemble des services du ministère de l'Éducation nationale, avec lesquels le travail a été mené dans une relation de grande confiance et dont j'ai pu mesurer la connaissance experte du baccalauréat et du lycée.

Le travail conduit a été passionnant, riche de rencontres et il a apporté la preuve que la confrontation des idées et des visions du monde a tout son sens. Il convient immédiatement de souligner que les propositions très diverses et d'intensités variables qui accompagnent le texte nécessiteront, si elles étaient retenues, un important travail de structuration.

Après réception de ce texte, le ministre de l'Éducation nationale engagera une phase de concertation avec les organisations syndicales puis fera une proposition d'évolution. L'objectif est que le nouveau baccalauréat soit décerné pour la première fois en 2021.

Ce rapport constitue donc un élément d'information et d'orientation qui est laissé à la libre appréciation de l'autorité politique. Nous en assumons l'entière responsabilité.

Un baccalauréat transformé pour mieux préparer à l'orientation dans l'enseignement supérieur

Il convient de formuler d'abord les quatre constats qui justifient notre volonté de transformation du baccalauréat :

1 **Le baccalauréat dans sa forme actuelle souffre d'un affaiblissement de sa crédibilité**. Pour le dire avec les mots des spécialistes, sa valeur certificative est interrogée, notamment, mais pas seulement, du fait de l'augmentation très forte des mentions - 52 % dans la voie générale. Il ne s'agit aucunement de mettre en cause les taux de réussite et l'objectif de 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat mais de poser l'exigence d'une correspondance entre les résultats - les notes, la moyenne, la mention...- obtenus au baccalauréat et un niveau attesté d'acquisition de compétences et de connaissances. À cet égard, la notation des professeurs doit être respectée, non corrigée, pour que leur expertise en matière d'évaluation soit pleinement reconnue. Il en va de la justesse et de la probité de l'évaluation que l'on doit à notre jeunesse.

2 **Le baccalauréat, parce qu'il est et doit demeurer le premier grade de l'enseignement supérieur, doit être mieux articulé à l'enseignement supérieur**. Sa réforme s'inscrit dans la continuité logique du Plan étudiant et de la transformation d'APB en Parcoursup.

Cela doit se traduire de trois façons :

- d'abord, le **baccalauréat doit permettre d'aborder l'enseignement supérieur dans de meilleures conditions, d'information et de maîtrise des compétences disciplinaires et méthodologiques** ;
- ensuite, **une part significative des résultats obtenus dans le cadre du baccalauréat doit être connue et prise en compte dans le processus de candidature à l'enseignement supérieur**. On rappelle qu'à l'heure actuelle cela n'est aucunement le cas ;
- enfin, les **types d'exercice évalués dans le cadre du baccalauréat et plus largement du cursus du lycée, doivent être mieux ajustés** à ce qui sera demandé aux élèves dans l'enseignement supérieur et, donc, à ce qui permettra leur réussite.

3 **Le baccalauréat général et technologique dans son organisation actuelle est presque totalement structuré par les épreuves finales passées sur une période très limitée**. Cette organisation favorise ce qu'il est convenu d'appeler le bachotage et des formes d'utilitarisme de courte vue. Le fait de prévoir une prise en compte des résultats obtenus au cours de la formation, durant le cycle terminal, pour une partie du total, doit permettre de transformer le rapport aux apprentissages en valorisant un effort inscrit dans la durée. Il limitera aussi les risques liés au fait de jouer sa réussite scolaire sur une épreuve et sur une discipline, risques réels pour la frange des élèves qui échouent encore au baccalauréat.

4 **Le baccalauréat est, osons l'expression, un "monstre organisationnel", qui devient de plus en plus monstrueux, au fur et à mesure des années**. La complexité de son organisation pèse sur l'éducation nationale du haut en bas de l'édifice (voir Annexe 3).

Plus que son coût financier direct (évalué selon les estimations entre 50 et 100 millions d'euros par an), dont on peut dire qu'il reste modique au regard du budget global du ministère, ce qui doit être pris en considération ce sont les effets de contraintes sur l'institution - et surtout les risques toujours plus grands liés à ces contraintes - que le bac, dans sa forme actuelle, fait subir. Ces contraintes ne se résument pas, loin de là, à la « perte » ou à la « reconquête » nécessaire du mois de juin. Il existe donc un enjeu de modernisation et de simplification, qui passe bien entendu, entre autres éléments, par une révolution numérique et par la dématérialisation.

On ne dirait pas tout si l'on n'évoquait pas ici le fait que **le baccalauréat est aussi et doit demeurer un diplôme de fin d'études secondaires**. À ce titre, il sanctionne également la fin d'un cycle de formation. Ce rappel est nécessaire à ce stade pour signifier que la nécessité impérieuse de mieux tourner le baccalauréat vers l'enseignement supérieur ne doit pas pour autant en faire un exercice destiné uniquement à pré-positionner les élèves par rapport à telle ou telle formation supérieure.

De quelques principes généraux d'organisation pour le nouveau baccalauréat

1 Le baccalauréat garde son double statut de **diplôme de fin d'études secondaires** et de **premier grade de l'enseignement supérieur**.

2 Il est **organisé selon les mêmes modalités pour l'ensemble des élèves scolarisés dans ce qui correspond actuellement aux séries générales et technologiques**. Il serait cependant intéressant, notamment pour lutter contre la stigmatisation qui frappe trop souvent les séries technologiques, d'envisager qu'il ne demeure qu'une seule voie et de construire des rapprochements disciplinaires qui, tout en reconnaissant la légitimité et la pertinence de la voie technologique et des modes d'enseignement pour les élèves qui y sont accueillis, permettrait de mieux la positionner dans l'offre scolaire.

3 Il est conçu de telle façon que **les trois-quarts environ des résultats obtenus par les élèves pourraient être pris en compte dans l'application Parcoursup,** à l'exception de ceux des dernières épreuves terminales. Cela devrait permettre que le rendu de leurs avis par les responsables des formations de l'enseignement supérieur soit adossé à des informations plus complètes qu'aujourd'hui.

4 Il est validé selon **deux modalités** : les résultats obtenus à des **épreuves dites terminales** dont le nombre est limité par rapport à la situation actuelle ; les **résultats obtenus tout au long de la scolarité du cycle terminal** (classes de première et de terminale).

5 Le **poids relatif des épreuves finales dans l'obtention du baccalauréat est majoritaire**.

6 Le baccalauréat est **obtenu à partir d'une moyenne générale de 10/20**, le **système des mentions est maintenu**.

7 Une réflexion particulière doit être conduite pour que les **ndidats libres** trouvent toute leur place dans la nouvelle architecture.

8 Les diverses notes ou résultats obtenus par l'élève, et qui entrent en ligne de compte dans le calcul final, se voient attribuer des **coefficients**. Le mécanisme actuel de **prise en compte des notes supérieures à 10 pour certaines disciplines est abandonné**.

9 Il n'existe **pas de notes éliminatoires ou de notes « planchers »**. Le système de compensation actuellement en place est maintenu.

10 Les épreuves, finales ou en cours de cursus, doivent correspondre, au total d'entre elles, à des **compétences diverses** (écrites et orales, dissertation, commentaire de texte, note de synthèse, analyse de documents, etc.) que l'élève doit pouvoir maîtriser au sortir du lycée.

11 Les élèves qui obtiennent une moyenne générale entre 8 et 10/20 voient le **mécanisme dit du rattrapage (ou épreuve de second groupe) maintenu mais modifié** par rapport à la situation actuelle. Les épreuves orales sont remplacées par un examen de la situation des élèves concernés par le jury du baccalauréat. Celui-ci statue sur la base du livret scolaire de l'élève correspondant aux années de première et de terminale (on pourrait étudier l'intérêt d'y adjoindre la classe de seconde), incluant les résultats obtenus jusqu'à la fin de l'année de terminale. Il pourrait s'agir de comparer la note obtenue à une épreuve terminale avec la moyenne obtenue dans cette discipline durant l'année.

Les élèves déclarés admis par le jury pourraient se voir attribuer des « points jurys ». L'objectif recherché par cette proposition est double : pour l'élève, il s'agit de valoriser le travail mené dans la durée, sur tout le cycle terminal ; pour l'organisation de l'examen, il s'agit d'en permettre l'allègement relatif en considérant que, dans le système actuel, 90 % environ des élèves appelés aux épreuves du second groupe sont finalement admis.

12 **L'assiduité de l'élève pourrait être prise en compte dans la certification finale**. Les professeurs pointent souvent les problèmes posés par la « disparition » des élèves au fur et à mesure que les enjeux liés à l'obtention de notes ou d'appréciation sont passé

On pourrait imaginer, en lien avec le point précédent, que le dépassement d'un certain pourcentage d'absences durant l'année de terminale (voire tout au long du parcours de première ou de terminale) soit pris en compte par le jury du baccalauréat.

13 Un **Supplément au diplôme** (ou Portefeuille de compétences et d'expériences) est mis en place. Il a pour premier objet de compléter les informations apportées par les résultats obtenus par l'élève dans les épreuves finales et au cours de son cursus. Il regroupe les informations qui concernent les compétences acquises au lycée, les « niveaux de compétences » auxquels les élèves sont parvenus, notamment en langues étrangères (on sait que celles-ci sont loin de se résumer à une note) et, le cas échéant, la progressivité de ces acquisitions. Sous réserve de son évaluation, l'application Folios, qui semble peu utilisée dans la pratique, pourrait constituer une base d'appui technique pour son développement. Le Supplément au diplôme pourrait également recenser l'ensemble des activités et actions menées par l'élève dans le cadre du lycée (engagement associatif ; responsabilité élective ; activité sportive, culturelle, artistique, civique ; stage ; participation à un projet collectif, etc.). Le Supplément au diplôme devrait pouvoir être disponible au début du printemps de l'année de terminale afin d'être pris en compte dans l'application Parcoursup. Il pourrait être au fond une version renouvelée et complétée du livret scolaire.

14 **L'organisation de l'examen doit s'appliquer à être moins chronophage** pour les équipes administratives et pédagogiques des lycées et pour l'ensemble des corps de l'administration. Il faut que le temps gagné ou récupéré serve à développer de nouveaux projets (projets collectifs d'élèves, projets liés à la préparation à l'orientation, etc.). Il convient enfin que le **défi du numérique** ne se limite pas à la formation des élèves et à son usage par les professeurs mais **soit relevé par l'administration**. Ainsi, par exemple, les copies pourraient être numérisées, les candidats et les professeurs convoqués par la voie électronique, des certifications en ligne devraient être prévues et organisées prioritairement sous le sceau de la puissance publique. Cet ensemble d'objectifs pourrait s'inscrire dans une dynamique de dématérialisation du baccalauréat. Ces enjeux supposent, pour être relevés, un important **travail de coopération avec les conseils régionaux,** notamment pour développer l'équipement numérique.

15 **La dimension internationale du baccalauréat doit au moins être préservée, au mieux renforcée**. L'examen participe en effet de la visibilité et de la crédibilité et du rayonnement de notre pays et de son lycée à l'international. Ceci constitue un élément très positif tant pour nos élèves que pour des élèves internationaux qui choisissent notre système. Il conviendra donc d'ajuster le nouveau baccalauréat aux exigences internationales pour garantir nos positions. Il faudrait aussi faire en sorte que les aspects internationaux de notre baccalauréat bénéficient beaucoup plus qu'aujourd'hui à des élèves de milieux modestes. Ainsi les lycées de l'AEFE et de la MLF pourraient accueillir pour un semestre des élèves boursiers de l'enseignement secondaire scolarisés dans un lycée en France.

Les épreuves terminales et anticipées du baccalauréat

Nous entendons très simplement par **« épreuves terminales et anticipées » des épreuves comparables dans leur organisation à ce qui existe dans le baccalauréat actuel**.

Nous proposons que leur poids total dans le baccalauréat rénové soit majoritaire et représente 60 %.

Il semble en effet légitime que la partie du baccalauréat qui sera la plus complètement soumise à un cadrage national pèse de façon majoritaire pour assurer le caractère national de l'examen et en garantir l'équité.

Les raisons qui justifient les éléments présentés ci-dessous sont très diverses et ont été longuement discutées. Elles peuvent être résumées de la manière suivante :

- **répartir les temps de passage** des épreuves sur le cycle terminal ;

- **permettre l'évaluation de compétences et de connaissances diverses et complémentaires** (notamment l'écrit et l'oral) qui induira une évolution du type d'exercices demandé et partant des formes pédagogiques permettant d'y préparer ;

- **reconnaître l'importance des disciplines d'approfondissement** ;

- **permettre à l'ensemble des disciplines enseignées au lycée d'être présentes dans les épreuves finales, selon le parcours choisi par l'élève,** via les épreuves d'approfondissement disciplinaire ;

- **reconnaître l'importance d'une épreuve écrite commune de réflexion et d'analyse** ;

- **valoriser un exercice pluridisciplinaire** préparé dans la durée et présenté individuellement ;

- **faire correspondre davantage les épreuves dans leur nature et leurs objets aux attentes de l'enseignement supérieur**.

Les épreuves anticipées et terminales sont au nombre de cinq réparties entre la classe de première et la terminale

1- Une épreuve anticipée de français, orale et écrite

Elle est organisée en fin de classe de première selon les modalités actuellement en vigueur, un oral et un écrit. Il sera important ici de conduire une réflexion sur la nature des exercices demandés, tant à l'écrit qu'à l'oral, et plus généralement sur la nature plus générale des épreuves, de leurs objectifs et de leurs différences en fonction des parcours de formation des élèves.

Nous proposons que le poids du français dans le total du baccalauréat soit de 10 % pour tous les candidats.

2 - Deux épreuves d'approfondissement disciplinaire

Elles correspondent aux deux disciplines d'approfondissement choisies par l'élève. L'examen a lieu au retour des vacances de printemps pour garantir une durée d'enseignement satisfaisante.
Les résultats sont portés à la connaissance de Parcoursup pour éclairer les avis rendus par les établissements d'enseignement supérieur sur les vœux des élèves.

Il devrait *a priori* s'agir d'épreuves écrites mais les types d'exercice retenus doivent bien sûr correspondre aux spécificités des diverses disciplines et être préparés durant l'année de terminale.

Nous proposons que le poids total des deux épreuves soit de 25 % pour tous les candidats, ce afin notamment de souligner l'importance relative de l'approfondissement disciplinaire dans l'obtention du baccalauréat. Les élèves pourraient choisir d'affecter respectivement 15 % et 10 % à chacune des épreuves.

3 - Deux épreuves communes

Elles sont passées par l'ensemble des lycéens de terminale dans la seconde partie du mois de juin de la classe de terminale. Il est suggéré que le poids relatif de ces épreuves dans le baccalauréat soit le même pour tous les élèves.

Une épreuve écrite de philosophie

Elle implique que, dans des conditions comparables à la situation actuelle, un enseignement de philosophie soit proposé à tous les élèves de terminale dans des conditions horaires adaptées au statut d'épreuve universelle.
On peut envisager ici deux modalités différentes : soit les programmes proposés aux élèves tout au long de l'année, les épreuves et les sujets sont identiques pour tous quel que soit le parcours de formation mais, bien entendu, les formes de correction tiennent compte de ce parcours ; soit les programmes sont organisés autour d'une matrice commune et de spécificités thématiques liées aux parcours de formation et les épreuves ainsi que les sujets et les consignes de correction sont différents de même que les consignes de correction.

Nous proposons que le poids de la philosophie dans le total du baccalauréat soit de 10 % pour tous les candidats.

Une épreuve orale dénommée Grand oral

Le jury est composé de trois personnes, dont deux enseignants de lycée. Les élèves travaillent en groupe, ou peuvent choisir de travailler seul, autour de sujets proches ou communs et sont accompagnés par un ou plusieurs enseignants en fonction des thématiques retenues. Ils présentent leur travail individuellement. Il s'agira de préciser les conditions de désignation de la 3^{e} personne et de mettre sur pied des standards d'évaluation tenant compte de sa présence.

La préparation débute en classe de première mais le sujet est validé définitivement au début de la terminale. Le sujet doit être prioritairement pluridisciplinaire mais on doit sans doute laisser ici la possibilité qu'il ne soit adossé qu'à une seule discipline.

Il pourra être choisi dans une liste nationale de thèmes selon le schéma actuellement en place pour les TPE. Il peut s'agir d'un commentaire comparé d'ouvrages, y compris en langues étrangères, dont la soutenance pourrait se dérouler pour partie en langue étrangère, d'une enquête sociologique, d'une expérience menée en laboratoire, de la production d'un objet....

Dans une certaine mesure, le Grand oral peut être considéré comme une version nouvelle et plus ambitieuse, construite au croisement des TPE et de l'oral sur projet des séries technologiques.

Le Grand oral est adossé à l'une, au moins, des deux disciplines d'approfondissement et doit concerner une autre discipline suivie par l'élève durant son cursus (exemple : un groupe d'élèves qui a choisi les mathématiques parmi ses disciplines d'approfondissement et qui suit par ailleurs un enseignement complémentaire d'histoire-géographie peut travailler sur les enjeux du codage militaire pendant la Seconde Guerre mondiale).

Le Grand oral se décline en un temps majoritaire de présentation et d'échanges autour du sujet (20 min.), qui peut faire appel aux ressources du numérique et se dérouler pour partie en langue étrangère, et un temps minoritaire (10 min.) d'échanges. Ce deuxième temps particulier pourrait soit être consacré à poursuivre les échanges autour du sujet présenté par le candidat, soit porter sur le projet d'orientation de l'élève, soit permettre au candidat de développer des connaissances liées aux disciplines de la Majeure.

Le but du Grand oral est de valoriser un travail réalisé dans la durée, collectivement ou individuellement, adossé à des disciplines académiques. Il sera présenté individuellement. Il va de soi que sa place dans le nouveau baccalauréat sera centrale, parce qu'il est un exercice largement nouveau et parce qu'il sera sans doute investi d'une dimension de rituel de passage fondé sur l'oralité. Cela suppose que les conditions soient réunies pour que sa préparation et son passage respectent des principes d'égalité : temps dédié dans les emplois du temps, aide à la préparation spécifique de l'oral, consignes d'évaluation harmonisées.... Il est très important que les conditions soient réunies afin que cette épreuve n'introduise pas une forme de cens social en fonction des origines des élèves.

Le Grand oral a vocation à être un exercice terminal et propédeutique :

- **terminal** en ce qu'il viendra à la toute fin du cursus du lycée pour sanctionner plusieurs mois de travail ;
- **propédeutique** car il constituera un temps particulièrement adapté à ce qui attend les élèves dans l'enseignement supérieur et, plus largement, dans la vie après le lycée (travail inscrit dans la durée, coopératif, reposant sur des recherches documentaires, pouvant être présenté partiellement en langue étrangère, etc.).

Enfin, on peut escompter de la mise en œuvre du Grand oral qu'elle renforce les dynamiques de coopération qui existent entre les enseignants.

On mesure parfaitement l'évolution forte, et les contraintes organisationnelles, qu'induit la mise en place d'un tel exercice. Il nous semble néanmoins fondamental en ce qu'il vient combler un vide majeur.

Comme l'écrivait Jean Zay dans l'un de ses derniers textes, en 1943 :

« L'écolier apprend à lire, à écrire, à compter, à raisonner, non à parler. Or c'est en parlant que bien souvent il devra exercer sa profession ; c'est en parlant, en tout cas, qu'il lui faudra presque toujours défendre ses intérêts, soutenir sa pensée, convaincre ses interlocuteurs. Trop souvent les meilleurs sujets de nos lycées en sortent enrichis de connaissances, mais inhabiles à en tirer une argumentation verbale, incapables quelquefois de faire prévaloir les ressources de leur intelligence. Ils seront dans la vie la proie de quelque bavard, expert au langage courant. Ils rédigeront parfaitement à tête reposée ; mais ils improviseront mal. […}

*À personne, l'art de discuter, de mener méthodiquement une controverse, fût-elle d'ordre purement pratique, de choisir et de mettre en ordre des arguments, de vaincre la timidité, n'a été enseigné. » (*Jean Zay, *Souvenirs et solitude*, 1943).

Nous proposons que le poids du Grand oral dans le total du baccalauréat soit de 15 % pour l'ensemble des candidats.

La prise en compte de résultats obtenus durant le cycle terminal

L'une des caractéristiques majeures du baccalauréat rénové est qu'il a vocation à prendre en compte des résultats obtenus par l'élève durant les deux années du cycle terminal et non pas seulement dans le cadre d'épreuves terminales et anticipées.

Par ailleurs, si nos propositions étaient retenues, **75 % du total des exercices demandés pour obtenir le baccalauréat pourraient être renseignés dans Parcoursup** (la philosophie et le Grand oral seront présentés trop tardivement).

La possibilité de prendre en compte des résultats obtenus en cours de cursus ne constitue pas à proprement parler une innovation et cela est d'ailleurs prévu dans le Code de l'éducation. En outre, **le baccalauréat dans son organisation actuelle est déjà évalué partiellement en cours de formation**. C'est le cas d'une partie des langues vivantes, de l'ensemble de l'EPS, d'une partie des sciences expérimentales. De même, ce que l'on appelle le contrôle en cours de formation est pratiqué de façon développée, par exemple dans l'enseignement agricole ou dans les lycées professionnels. Le baccalauréat professionnel pour sa part est évalué via ce que l'on appelle le CCF, ou contrôle en cours de formation.

Les retours d'expérience sur ce qui existe déjà en matière d'évaluation en cours de cursus sont intéressants en ce qu'ils sont contradictoires : soit ils en soulignent l'intérêt (épreuves standardisées) tout en pointant les lourdeurs organisationnelles (CCF), soit ils insistent sur la difficulté, voire l'impossibilité, à garantir l'anonymat des élèves et des établissements.

En tout état de cause, la dénomination même de CCF produit des réactions négatives. Sa complexité, et les effets de celle-ci sur l'administration des lycées et sur le travail des enseignants, semble supérieure à son intérêt.

Cela rend nécessaire la conception, au niveau d'un bassin d'enseignement et de formation, d'une académie si possible, d'épreuves qui seront proposées à tous les élèves concernés.

L'idée qui préside à la prise en compte de ce que l'on a l'habitude d'appeler le contrôle continu est qu'il est intéressant pour l'élève et pour le lycée que des travaux réalisés en cours de formation fassent l'objet d'une évaluation comptant dans l'obtention du baccalauréat et qu'ainsi les élèves ne « jouent » plus l'ensemble de leurs chances à l'occasion d'épreuves finales. On peut en attendre notamment une évolution du rapport des élèves au travail car cela doit valoriser un effort continu plutôt qu'une accélération de court terme souvent critiquée sous la qualification de bachotage.

Bien entendu cette évolution est liée à l'objectif de réduction du nombre d'épreuves finales et au souci d'alléger la période du mois de juin, tant pour l'élève que pour l'organisation générale du lycée et de l'académie.

Si le principe de combiner épreuves finales et résultats obtenus durant le cycle terminal pour construire le nouveau baccalauréat ne semble pas poser de problème particulier, il convient en revanche d'être très attentif à la manière dont on conçoit et organise les épreuves - ou les temps - qui constitueront la partie de contrôle continu du baccalauréat.

Les deux points d'attention que l'on doit avoir particulièrement à l'esprit, et qui ont été souvent mentionnés durant nos auditions, sont :

- **la nature des épreuves et les précautions prises pour assurer que les évaluations correspondent à des standards nationaux, confirment le statut de diplôme national du baccalauréat et respectent des principes d'équité entre les élèves ;**

- **l'organisation des temps d'évaluation afin d'éviter que la simplification du baccalauréat rendue possible par la réduction du nombre d'épreuves finales ne soit perdue par le report vers d'autres moments du cycle terminal des contraintes actuellement concentrées sur le mois de juin.**

La prise en compte des avantages et des inconvénients des différents scénarii envisageables nous a conduits à considérer qu'il n'existe pas de solution parfaitement satisfaisante à nos yeux, en dehors du fait que l'importance relative de ces notes dans le calcul final du baccalauréat doit être minoritaire mais significative.

Nous proposons que les résultats obtenus durant le cycle terminal comptent pour 40 % du total du baccalauréat.

D'où notre proposition de trois options différentes

Option 1

On prend en compte uniquement les résultats d'épreuves ponctuelles organisées en première et en terminale pour l'ensemble des enseignements suivis par les élèves, y compris les enseignements correspondant aux épreuves anticipées et terminales, à l'exception du Grand oral.

Ces épreuves comptent donc pour 40 % du poids total du baccalauréat. Il continue d'être établi des bulletins qui recensent les résultats obtenus dans le cadre du contrôle interne, ceux-ci entrent en ligne de compte comme aujourd'hui dans le bulletin scolaire et sont intégrés à Parcoursup. Mais, comme dans la situation actuelle, ils ne sont pas comptabilisés dans le calcul du baccalauréat.

Option 2

On prend en compte des épreuves ponctuelles ET, pour une part marginale, les moyennes des bulletins des classes de première et de terminale.
Par exemple dans une répartition de 30 % pour les épreuves ponctuelles et 10 % pour les bulletins dans le poids total du baccalauréat,

Option 3

On ne prend en compte que les moyennes des bulletins des classes de première et de terminale pour 40 % du poids total du baccalauréat. En ce cas, il convient que les coefficients affectés à chaque discipline sur les bulletins fassent l'objet d'un cadrage national.

Éléments pour éclairer la décision à prendre

Nous avons pu constater durant les auditions d'acteurs très différents du monde scolaire **qu'il existait un attachement important au caractère national du baccalauréat, incarné notamment par l'anonymat des corrections et la production nationale des sujets**, ce que l'on appelle ailleurs des formes de standardisation.

Par ailleurs, **une crainte a fréquemment été énoncée, celle selon laquelle la prise en compte de ce que l'on appelle le « contrôle interne », c'est-à-dire les notes obtenues par un élève en classe, ne perturbe le fonctionnement des classes et des lycées**, troublant les relations entre les professeurs, les équipes de direction, les élèves et leur famille, faisant aussi courir le risque de « réduire » le baccalauréat au statut de diplôme d'établissement.

Il est intéressant de noter à cet égard que ceux-là même - parents, professeurs, élèves - qui trouvent le plus souvent peu à redire au fait que 40 % des lycéens sont déjà aujourd'hui admis dans l'enseignement supérieur sur la base de l'examen de leurs bulletins, d'appréciations nominatives de leurs professeurs, sans donc aucun mystère sur leur nom et leur lycée d'origine, sont gênés que l'on puisse envisager de faire la même chose pour évaluer 40 % du baccalauréat de chaque élève.

On pourrait tout à fait considérer, au nom de la confiance qu'il convient de nouer entre toutes les parties prenantes de la vie du lycée, **qu'il n'existe pas de raisons sérieuses pour que les pratiques évaluatives qui conditionnent aujourd'hui l'accès aux filières sélectives de l'enseignement supérieur ne soient pas celles qui devraient prévaloir s'agissant de l'évaluation en cours de cursus comptant pour l'obtention du baccalauréat**.

Ajoutons à l'appui de cette idée que les pays, nombreux, qui prennent en compte pour une part l'évaluation en cours de cursus dans le calcul du baccalauréat le font sur la base des notes obtenues par les élèves en classe, donc de notes attribuées de façon non anonyme.

Si, en revanche, il était considéré qu'il faut trouver un équilibre s'agissant des formes et des conditions d'évaluation du travail des élèves en cours de cursus, celui-ci alors devrait reposer sur notre capacité à concilier deux exigences dont tout le monde comprendra le sens et l'intérêt :

- 1re exigence : **ne pas alourdir la part du travail de correction des enseignants, d'organisation des équipes administratives et, plus généralement, ne pas perturber le fonctionnement ordinaire du lycée**.

Il serait en effet très décevant que le nouveau baccalauréat repose sur un niveau de contraintes organisationnelles comparables au système actuel et que l'allègement rendu possible par la réduction du nombre des épreuves terminales soit perdu par le transfert de la charge sur d'autres périodes de l'année scolaire.

- 2e exigence : **définir des principes permettant de garantir le respect de l'équité dans l'évaluation et d'éviter des formes d'arbitraire**. L'observation des pratiques de certains pays (Cf. annexe 4) permet notamment de remarquer que des formes de régulation ont été mises en place là où l'évaluation en cours de cursus est adoptée.

S'il était décidé de mettre en place des épreuves ponctuelles, représentant la totalité, ou la quasi-totalité de l'évaluation, en cours de cursus, alors leur organisation pourrait s'appuyer sur les sept principes suivants :

1- Des épreuves ponctuelles sont organisées à partir de **banques nationales de sujets** proposant également des **barèmes de correction**. Les copies peuvent être corrigées soit dans le cadre du lycée après **anonymisation**, soit dans le cadre d'un bassin d'établissements. Un mécanisme **d'harmonisation** est prévu.

2- Elles sont proposées **en lieu et place des bacs blancs** afin de ne pas alourdir le travail évaluatif des enseignants.

3- Toutes les disciplines étudiées font l'objet d'une **épreuve ponctuelle** par année du cycle terminal. Il est attribué un **coefficient** à chacune d'entre elles qui permet le calcul d'une moyenne pour chacune des deux années du cycle terminal.

Exemple : s'il est décidé que les épreuves ponctuelles « comptent » pour 40 % du total du baccalauréat, alors la moyenne obtenue par un élève à l'ensemble des épreuves ponctuelles de première et de terminale compte pour une partie de ce pourcentage. On peut décider que le poids est égal entre les deux années (20 % et 20 %) ou qu'il est plus important en terminale.

4- Les disciplines qui proposent une partie d'**ECE** (épreuves expérimentales) dans l'organisation du baccalauréat actuel doivent pouvoir préserver cette spécificité tout à fait pertinente sur le plan évaluatif.

5- L'**EPS** continue à être évaluée sous la forme d'un CCF dans les termes actuels. Les résultats sont pris en compte dans les épreuves ponctuelles de l'année de Terminale.

6- La question de **l'évaluation des langues vivantes**, notamment à l'oral, constitue un enjeu particulier. La mobilisation des enseignants perturbe fortement les enseignements et l'anonymat y est à tout le moins problématique. Sur ce plan, il semble opportun de travailler à **l'élaboration d'un système de certification** via les outils numériques, dont la conception devrait idéalement être dans la main du ministère de l'Éducation nationale. Il existe en la matière nombre d'exemples étrangers dont on gagnerait à s'inspirer.

7- Les disciplines du baccalauréat actuel qui relèvent de **la catégorie dite des disciplines facultatives ou optionnelles** seront préservées dans la future organisation. Elles ne seront plus évaluées dans le cadre d'une épreuve terminale mais le seront soit dans le cadre d'épreuves ponctuelles (si ce système est retenu), soit via les résultats obtenus en classe et pris en compte dans les bulletins. Il conviendra en tout état de cause de distinguer les disciplines concernées dont la nature se prête plus ou moins bien à un exercice ponctuel ou à une évaluation en cours de cursus. Dans un souci d'harmonisation et de lisibilité, nous recommandons que les résultats obtenus dans ces disciplines soient comptabilisés dans leur intégralité et pas seulement pour la partie supérieure à 10/20.

Les principes énoncés ci-dessus ne disent rien des conditions plus concrètes d'organisation, et notamment du calendrier. On pourrait réfléchir à partir de deux scénarii :

1- **Organisation des épreuves ponctuelles en première et en terminale durant une semaine dédiée**, connue dès le début de l'année et pendant laquelle les élèves de seconde sont occupés à des activités liées à leur orientation (stage, projets collectifs....). L'avantage de ce système est la praticité, les inconvénients sont la reproduction en version miniature du baccalauréat actuel et de ses lourdeurs organisationnelles et les risques de retour du bachotage.

2- **Organisation des épreuves ponctuelles sur un rythme hebdomadaire** durant une partie de l'année avec un calendrier connu des élèves en début d'année. Cela existe déjà dans nombre de lycées sous l'appellation d'épreuves communes entrant en compte dans les bulletins. L'avantage est de trois ordres : éviter le bachotage ; répartir l'effort organisationnel dans la durée ; ne pas perturber exagérément le fonctionnement du lycée.

Parmi les inconvénients on citera les dates retenues, et leurs effets sur le niveau d'avancement des programmes, et les conditions d'évaluation des disciplines qui ne seront étudiées que durant un semestre.

L'intérêt principal d'une formule qui reposerait sur la prise en compte des moyennes obtenues à chaque bulletin des années de première et de terminale est qu'elle permet de valoriser dans le calcul final du baccalauréat la régularité du travail de l'élève ainsi que sa poursuite jusqu'à la fin de l'année de terminale. S'il était décidé par exemple de prendre en compte les bulletins scolaires pour une part marginale, 10 %, alors il est probable que l'on pourrait combiner le fait d'inciter les élèves à travailler avec régularité et surtout jusqu'au bout, même après le passage d'épreuves terminales, tout en minorant les préventions liées au caractère non anonyme de ce type d'évaluation. Cette solution est aussi la plus simple pour les établissements et les équipes pédagogiques et répondrait aux objectifs de simplification organisationnelle.

Une bonne partie de notre présentation des propositions pour le futur baccalauréat fait la part belle à des **questions d'organisation**. Une bonne partie d'entre elles devront être prises en compte pour affiner les solutions et aboutir à des positions consensuelles satisfaisantes.

Cette attention portée aux aspects logistiques ne doit pas faire oublier les principes généraux qui guideront la réforme et que nous avons présentés.

Il n'en reste pas moins que **c'est sans doute dans la résolution des questions organisationnelles, dans la satisfaction qu'en retireront les parties prenantes et dans la capacité de l'institution à rassurer sur les solutions retenues que réside une bonne part de la réussite de la transformation proposée**.

Un nouveau baccalauréat pour construire le lycée des possibles

Ainsi qu'il a déjà été souligné, **il était logique et nécessaire de partir de la question particulière du baccalauréat, entendu comme mètre-étalon du cursus du lycée, pour interroger l'organisation générale du lycée général et technologique depuis la classe de seconde**.

La transformation du baccalauréat, pour les raisons énoncées plus haut et sur la base du scénario proposé, conduit à s'interroger sur ce qui demeure pertinent dans l'organisation et le fonctionnement du lycée actuel et ce qui gagnerait à être transformé.

Pour nécessaire qu'elle soit à nos yeux, **cette transformation ne peut advenir que si l'on tient absolument compte des conditions de possibilité du changement et que l'on est particulièrement attentif aux effets sur l'organisation du lycée, et partant sur les personnels qui y travaillent et sur les usagers**.

Notre travail s'est donc efforcé de tenir compte des modalités par-delà les finalités, et ce pour deux raisons au moins :

- d'abord, **il ne servirait à rien de proposer une réforme que sa complexité intrinsèque ou son illisibilité rendrait caduque** avant même que d'avoir essayé de la mettre en œuvre ;
- ensuite, **il est essentiel de parvenir à convaincre les diverses parties prenantes de la vie du lycée, au-delà de la seule nécessité de faire évoluer le baccalauréat et le lycée, du caractère acceptable de nos propositions et de l'intérêt qu'il y a à avancer collectivement dans une confiance partagée**. Bien sûr, il sera difficile de construire un consensus sur toutes les questions qu'engagera la réforme. Nous estimons toutefois qu'il est possible, à tout le moins, d'établir les conditions d'un accord en considérant que ce qui se joue avant tout c'est l'avenir d'une grande partie de la jeunesse de notre pays, et donc de notre pays lui-même.

On ajoutera ici que l'École en général, le lycée en l'espèce, a besoin de stabilité dans la durée pour que les changements puissent se déployer, pour que ses acteurs se les approprient. Une réforme d'une telle importance, dans tous les sens de ce mot, suppose un temps de déploiement conséquent, un temps d'adaptation, et doit aussi reposer sur la confiance accordée aux acteurs, sur la capacité qu'on leur donnera d'expérimenter, de proposer, bref, d'aller plus loin, voire plus vite, s'ils le souhaitent.

À cet égard, **parler de lycée des possibles c'est faire référence en même temps à ce qu'il sera possible aux élèves d'y faire et à ce qu'il est réaliste d'envisager en matière d'évolutions organisationnelles et culturelles dans les années qui viennent**.

La construction du nouveau lycée articulée à la rénovation du baccalauréat renvoie donc à des enjeux de nature très diverse mais souvent articulés les uns aux autres.

Par la proposition d'organisation que nous allons décliner ci-après, nous visons cinq objectifs généraux :

- **contribuer à la construction d'une culture commune** à tous les lycéens ;
- **former des bacheliers qui font des choix plus précis d'approfondissement disciplinaire**, mais de façon progressive, avec un double droit à l'hésitation et à l'erreur. Il faut en effet tenir absolument compte de la **nécessaire « montée en maturité » des élèves** dans la construction de leurs projets post-bac et **ne pas faire « descendre » le stress lié à l'orientation à l'entrée du cycle terminal** ;
- **articuler le cursus autour d'un volume horaire progressivement marqué dans quelques matières** pour lesquelles les lycéens sont formés de façon renforcée et lier l'approfondissement disciplinaire au projet de poursuite d'études ;
- **accompagner de façon continue et ambitieuse les élèves** dans la construction de leur projet d'enseignement supérieur ;
- **délivrer un baccalauréat dont la structuration correspond à cet objectif d'approfondissement** et qui donne, via le **Supplément au diplôme, des informations complètes sur le parcours de l'élève** au lycée et sur les diverses compétences acquises.

Architecture générale et organisation

De quelques principes et objectifs

1- **Repenser le temps de travail du lycéen pour qu'il soit, de façon plus décisive, la combinaison de trois éléments** : le temps « classique » du cours en classe ; le temps de travail en petit groupe, accompagné ou non ; dans l'enceinte du lycée ; le temps de travail individuel.

Cette démarche suppose d'accepter de dépasser ce qui constitue aujourd'hui presque la seule « unité de compte » du lycée, à savoir l'heure de cours. Il faut laisser aux établissements la possibilité de faire évoluer l'organisation des temps d'apprentissage, d'expérimenter et de prévoir l'évaluation *in itinere* de ce qui est mis en place. On pourrait imaginer, entre autres pistes, d'expérimenter l'abaissement à 45 min. du temps d'un cours magistral et de prévoir pour certaines activités bien ciblées des volumes horaires annuels.

2- **Interroger la question de l'organisation générale du lycée et de la conduite du changement** : intensité et formes de l'autonomie des établissements, attention au dialogue avec les usagers, droit à l'expérimentation à partir d'un cadre national et évaluation, rôle pivot des corps d'inspection entendus prioritairement comme appuis au changement.

3- **Trouver un nouveau point d'équilibre entre les formations générales et les formations technologiques**. Si la plupart des acteurs du monde de l'éducation considèrent que la distance entre les deux doit être réduite, voire comblée, il nous est apparu durant les auditions que la situation méritait une attention particulière.
Si nous pensons utile, voire nécessaire, de faire disparaître la distinction pratique et normative entre baccalauréat général et baccalauréat technologique, nous considérons en revanche qu'il faut préserver les spécificités fortes des séries technologiques, notamment les formes particulières de pédagogie, dont il apparaît qu'elles conviennent à une bonne partie des élèves et de leurs professeurs.

Nous pensons que le chemin spécifique de réforme passe par une organisation formelle identique de l'ensemble, général et technologique, qu'il s'agisse du baccalauréat et du fonctionnement ordinaire du lycée. Par ailleurs, on considère important de centrer la formation sur les disciplines technologiques tout en proposant beaucoup plus systématiquement des possibilités de croiser des choix d'enseignements.

Enfin, on considère opportun pour les enseignements généraux, qui seront au principe d'une culture commune des lycéens, qu'ils soient globalement les mêmes entre « général » et « technologique », avec bien sûr des variantes de volume horaire et sans doute de modulation de programmes et de types d'épreuves.

4- **Recourir massivement aux ressources numériques**, comme soutien à l'orientation, comme instrument pédagogique et de certification de certains enseignements (notamment en langues étrangères). Plus largement, la formation des élèves à l'informatique et au numérique doit impérativement être renforcée, aussi bien comme discipline académique conduisant à des formations dans l'enseignement supérieur que comme moyen « véhiculaire » permettant aux élèves et aux enseignants de travailler autrement et de disposer d'une culture numérique minimale, par exemple au codage. Par ailleurs, il est crucial que le lycée lui-même (et à travers lui le ministère de l'Éducation nationale) franchisse aussi le cap et s'appuie sur le numérique comme une source d'amélioration du travail. La formation des personnels est essentielle car il faut constater parfois que les équipements existent mais ne sont pas utilisés par les enseignants ou les personnels administratifs, faute de formation adéquate.

5- **Prendre pleinement conscience des nouveaux enjeux qui se posent dans nos sociétés et qui impliquent que le lycée se les approprie impérativement** : informatique, numérique, développement économique et liens avec les Stem (*Sciences, Technology, Engineering, Mathematics*), environnement, éthique, intelligence artificielle, etc.

6- **Relever des enjeux sans doute plus classiques** mais dont il faut avoir conscience qu'ils doivent absolument être pris en compte : niveau en français, en mathématiques et en sciences, en langues vivantes ; attention portée à la culture humaniste et à la culture scientifique (majoré par le développement des *fake news*), au fait religieux, aux enjeux du monde contemporain, aux arts et cultures, etc.

Ce double *aggiornamento* ne peut pas consister « simplement » en l'introduction d'enseignements supplémentaires. Il doit conduire à une réflexion sur les programmes des disciplines existantes et, surtout, sur la mise en place réelle et avérée d'enseignements pluridisciplinaires. Le dialogue entre les disciplines doit être posé comme un objectif majeur.

7- **Assurer leur place aux enseignements dits optionnels ou facultatifs** dont on sait qu'ils occupent une place particulière dans le lycée à la française. Il conviendrait, dans une logique d'aménagement du territoire lycéen, de faire en sorte que ceux-ci soient plus souvent qu'aujourd'hui proposés dans des établissements situés dans des zones dites d'éducation prioritaire (même si le terme ne s'applique plus aux lycées) et dans des lycées situés sur des territoires de faible densité urbaine.

8- **Aborder avec un très haut niveau d'ambition la question de l'orientation et de l'accompagnement des élèves**, et ce dans la continuité des trois années du lycée. Il existe actuellement le parcours Avenir, dont la définition réglementaire est extrêmement ambitieuse, mais qui n'est appliqué que de façon parcimonieuse.

Tout ce qui va dans le sens du renforcement de l'information sur l'orientation et de l'appui à la construction de projets participe d'une ambition scolaire plus générale et doit absolument permettre de lutter contre l'autocensure, contre les inégalités entre les élèves, inégalités sociales et culturelles bien sûr, inégalités de genre également. Elle doit relever des spécialistes que sont les PsyEN mais aussi, beaucoup plus souvent, des professeurs et des équipes de direction. S'il est un objectif évoqué systématiquement par les actuels lycéens c'est bien celui-là.

9- **Systématiser la contribution de l'enseignement supérieur, des Conseils régionaux et des mondes professionnels** à l'objectif d'orientation : cours de découverte de disciplines nouvelles permettant de donner corps à la notion d'orientation active (droit, santé, psychologie, Staps, etc.), mentorat étudiant dans les lycées, encouragement et valorisation des initiatives collectives volontaires des lycéens (hackaton, FabLabs, Entreprendre pour Apprendre, projets collectifs autour du sport, de l'humanitaire, etc.), déplacement dans les universités et les écoles, stages d'immersion et de découverte professionnelle dès la seconde (notamment pendant les périodes d'examen des élèves de première et de terminale), appui sur le monde associatif, etc.

Des expériences locales ou nationales réussies, comme **le programme d'études intégrées que nous avons eu l'honneur de développer à Sciences Po Lille depuis 2007**, doivent servir de points d'appui à cette systématisation. Il s'agit moins de créer purement et simplement que de généraliser les « bonnes pratiques ».

10- **Conduire un travail autour des programmes**, de leurs périmètres, des liens entre disciplines (par exemple entre les mathématiques et la physique-chimie), des possibilités d'ajustements ou d'adaptation liées à la mise en place de niveaux et de rythmes différents d'acquisition des connaissances disciplinaires.

Il est important que ce travail soit mené en liens étroits avec les associations disciplinaires de professeurs de lycée et aussi avec les représentants de l'enseignement supérieur.

11**- Faire évoluer la nature des épreuves du baccalauréat et des diverses formes d'évaluation des élèves pour des enseignements plus ambitieux.** Comme nous l'avons déjà évoqué plus haut au sujet du baccalauréat, les lycéens doivent pouvoir être formés à des types d'exercice différents et complémentaires, ce qui suppose une réflexion d'ensemble sur ce qui leur est demandé pour obtenir une note et/ou attester d'un niveau de compétence. Par exemple, pour l'épreuve écrite anticipée de français une réduction du nombre d'exercices auxquels se préparer améliorerait sans doute la transmission des savoirs.

De la même façon que l'on peut s'inspirer du lycée professionnel pour envisager d'introduire la semestrialisation dans le lycée général et technologique, on peut prendre en compte les apports de l'oral sur projet des séries technologiques pour concevoir le Grand oral, il peut y avoir du sens à ce qu'une bonne pratique installée désormais au collège irrigue le lycée.

L'organisation du nouveau lycée, cadre général

Pour essayer de répondre le mieux possible aux points avancés ci-dessus, nous pensons que **l'organisation du lycée des possibles devrait reposer sur trois unités d'enseignement et de formation proposées tout au long des trois années**.

- **Un fonctionnement en Unités**

Une **Unité** doit être entendue comme un ensemble d'enseignements et/ou de séquences d'accompagnement des élèves. Les trois Unités structureraient donc le cursus des élèves durant les trois années du lycée.

- L'**Unité Générale (1)** regrouperait les enseignements suivis par l'ensemble des élèves et correspondant à ce qui relève de la culture de « l'honnête homme ». Les programmes proposés, les volumes horaires et/ou les méthodes pédagogiques peuvent être différents selon les cursus mais les disciplines sont communes.

- L'**Unité d'Approfondissement et de Complément (2)** regrouperait les enseignements disciplinaires ou pluridisciplinaires choisis par les élèves pour construire progressivement leurs projets d'études supérieures. Ils doivent permettre aussi bien un approfondissement marqué pour certains élèves relevant d'un intérêt pour certaines disciplines que la consolidation d'un parcours plus hésitant pour les élèves dont le projet post-bac n'est pas encore construit ou est appelé à changer de nature.

Cette Unité est elle-même organisée en trois catégories d'enseignements : **Majeure**, **Mineure** et **Mineure optionnelle** qui correspondent à des disciplines que les élèves choisissent (et dont ils peuvent changer) dans des conditions précises dans la perspective de se construire un parcours de formation personnalisé.

- L'**Unité d'Accompagnement (3),** enfin, correspondrait au temps scolaire dédié à la préparation des élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Cela concerne entre autres choses, mais pas uniquement, l'information sur l'orientation (y compris de la seconde vers le cycle terminal), les méthodes de travail, la construction de projets collectifs, et peut prendre des formes diverses (enseignements, travail en petits groupes, mentorat, etc.). Il nous semble que cette Unité devrait bénéficier d'un temps hebdomadaire et d'un volant d'heures annualisées « sanctuarisé » dans les emplois du temps et être entièrement dédiée aux objets indiqués plus haut.

- **La proposition d'un nouveau rythme**

Pour parvenir à structurer au mieux cette nouvelle organisation, nous pensons opportun d'envisager le passage à un **rythme semestriel,** d'une durée de dix-huit semaines, de septembre à janvier et de février à juin.

La structure commune des trois années serait donc une **architecture en trois Unités et six semestres**.

Les raisons qui motivent cette proposition sur le rythme relèvent à la fois du constat d'une forme d'essoufflement de l'organisation trimestrielle et de l'idée que le semestre correspondrait mieux aux objectifs d'un lycée aux parcours évolutifs tourné vers l'enseignement supérieur.

Le fonctionnement en trimestres ne nous semble pas donner assez de points de repères clairs aux élèves. Les résultats du 1er trimestre arrivent vite pour des élèves qui entrent en seconde ou viennent d'intégrer une série en première. Le troisième trimestre est très souvent tronqué tant par sa durée que par le fait que, surtout en terminale, il n'a aucune utilité pour l'orientation.

La proposition de passer à un rythme semestriel relève en partie de l'objectif de lycée dans le même tempo que l'enseignement supérieur mais cela n'est pas la justification centrale. Il nous semble intéressant de permettre aux élèves **d'inscrire leur travail dans une relative continuité**, cinq mois, et d'**avoir la possibilité de disposer de la sorte d'un nombre plus important d'évaluations constitutives de leurs bulletins**.

De même, **la possibilité de changer quelques enseignements en cours d'année que nous voulons proposer impliquerait également une évolution du rythme** afin que les enseignements en question puissent être proposés pendant des durées acceptables. Si la suppression induite d'un conseil de classe peut priver les élèves et leurs parents d'un moyen de faire le point en cours d'année, il est possible de réguler cela en laissant les équipes enseignantes organiser des temps informels de bilans en cours de semestres. Cette pratique existe d'ailleurs déjà dans plusieurs lycées en France.

Il faut ajouter que ce rythme semestriel est en place en BTS et dans les classes préparatoires aux grandes écoles, qui sont accueillis dans les lycées, et que plusieurs lycées, sur la base de l'expérimentation, fonctionnent d'ores et déjà sur cette base pour leurs programmes et leurs conseils de classe.

Nous avons pleinement conscience que cette proposition pourrait avoir pour conséquence d'agir sur le rythme de travail des enseignants, qui est actuellement organisé sur une base hebdomadaire et fondé sur un cadre réglementaire spécifique depuis 1950, et actualisé en 2014. Dans l'organisation actuelle, les enseignants se voient indiquer un emploi du temps en début d'année qui ne change pas, ou très marginalement, tout au long des 36 semaines de l'année scolaire. Si leur service hebdomadaire dépasse 15 heures, pour un agrégé, ou 18 heures, pour un certifié, ils bénéficient du paiement des heures supplémentaires afférentes dès le début de l'année.

Si cette proposition était retenue, deux scénarii seraient possibles :

- dans un scénario où l'on envisagerait que les élèves puissent pleinement choisir leurs Majeure et Mineure et, sous certaines conditions que nous développerons plus loin, qu'ils aient la possibilité de pouvoir en changer d'un semestre à un autre, il faudrait envisager que la variation possible des heures de service entre deux semestres soit permise par le cadre réglementaire. Nous ne méconnaissons pas les enjeux qu'une telle modification du cadre règlementaire supposerait. Celle-ci serait bien entendu encadrée et modérée.
- dans un scénario d'un statut réglementaire constant, un nombre de places pour les élèves préalablement défini par Majeure et par Mineure devrait être envisagé. Il aurait bien sûr pour conséquence d'amoindrir la liberté de choix des élèves.

Pour tenir compte des attentes légitimes des enseignants, on devrait faire en sorte que **trois règles soient respectées** :

- d'abord, que la **variation possible des heures** de services soit encadrées et modérées (exemples : de 16 à 20 heures pour un certifié, de 13 à 17 heures pour un agrégé) ;

- ensuite, que **les enseignants connaissent leur volume horaire pour l'année scolaire**. Ceci supposera que le mécanisme de choix des cours par les élèves le permette ;

- enfin, que **le mécanisme d'enclenchement et de paiement des heures supplémentaires soit préservé** dans sa forme actuelle. Il faut entendre les craintes des enseignants face à des changements qui pourraient avoir des conséquences sur leur pouvoir d'achat.

Pour répondre à ce défi organisationnel, **le lycée doit selon nous bénéficier d'une large autonomie de fonctionnement**, renforcée par rapport à la situation actuelle, et si besoin, rendue possible à une modification du cadre normatif de l'établissement, notamment l'extension du droit à l'expérimentation prévue dans le Code de l’éducation.

- **Une autonomie régulée**

Nous ne croyons pas que le nouveau lycée puisse être construit à partir d'un cadre national détaillé duquel il serait difficile de s'échapper. Un système piloté depuis le centre ne se diversifie jamais, il se hiérarchise à l'infini. À rebours de ce que beaucoup d'observateurs extérieurs pensent, le lycée, selon les modalités et l'ambition de son pilotage interne, peut devenir encore plus autonome, notamment dans l'utilisation de la dotation horaire globale. Il nous semble opportun de prolonger cette orientation vers plus d'autonomie des établissements. Il y a en effet du sens à laisser les lycées avancer à leur rythme et selon leurs idées - bien sûr dans un cadre national tenant notamment compte de l'équité territoriale en matière d'offre de formation - et à permettre que les bonnes pratiques soient connues des autres afin d'enclencher des dynamiques de cercles vertueux.

Mais il est nécessaire, si on veut encourager ce chemin d'autonomie et le rendre effectivement opérationnel, qu'il existe dans les établissements des dispositifs institutionnels qui rassurent les enseignants en les associant pleinement aux décisions qui les concernent directement.

Par-delà les conseils d'administration qui jouent bien sûr ce rôle, quoique selon des modalités très diverses sur le territoire, nous pensons que l'actuel conseil pédagogique tel que défini par le Code de l'éducation (R. 421-41) serait de nature à créer les conditions d'une sorte d'équilibre des pouvoirs propice à instaurer un lycée de la confiance. Le conseil pédagogique veillera à accompagner, par exemple, l'organisation des épreuves ponctuelles comptant pour le baccalauréat en servant le cas échéant, d'instance d'arbitrage. Il pourrait aussi être une force de proposition s'agissant de l'organisation des Unités 2 et 3.

Il conviendrait que les lycées privés sous contrat créent des structures semblables aux conseils pédagogiques qui remplissent les missions présentées ci-dessus.

On trouverait également judicieux qu'il soit fait plein usage des possibilités prévues par le Code de l'éducation selon lesquelles l'association au conseil pédagogique de « *toute personne dont la consultation est jugée utile en fonction des sujets traités et des caractéristiques de l'établissement* » et en particulier des parents d'élèves et des élèves élus, mais aussi les partenaires extérieurs du lycée, à commencer par les représentants de l'enseignement supérieur, est possible. Bien sûr, les professeurs devraient avoir été désignés par leurs pairs.

Le conseil pédagogique existe mais ne semble pas fonctionner aujourd'hui de façon satisfaisante. L'évolution que nous proposons doit lui permettre de trouver sa place dans tous les lycées.

Ces principes organisationnels étant posés, il ne nous semble ni légitime ni approprié de faire des propositions précises s'agissant aussi bien des volumes horaires discipline par discipline, semestre après semestre, que de l'organisation des semestres ou des choix précis en matière d'offre de formation.

Nous préférons faire quelques recommandations et donner quelques indications relevant d'un cadrage minimal dont nous pensons qu'il est nécessaire et légitime.

Parmi celles-ci, il nous semble intéressant d'en suggérer trois :

1- d'abord, **les lycées devraient pouvoir repenser en partie le dernier semestre du cursus (S6)** après que les épreuves terminales d'approfondissement auront été passées. Les quatre semaines qui sépareront sans doute ces deux épreuves des deux épreuves universelles pourraient être mises à profit pour renforcer le temps de préparation nécessaire pour la philosophie et le Grand oral, surtout en ce dernier cas pour tous les aspects de présentation formelle. Cette option devrait alors faire l'objet d'une réflexion, qui pourrait être conduite par le chef d'établissement au sein du conseil pédagogique. Elle reposerait sur le volontariat des établissements. On pourrait aussi concevoir que des élèves puissent bénéficier d'une courte période d'accueil anticipé à l'université dès lors qu'ils auront eu connaissance des décisions d'affectation. Pendant la même période, si leurs professeurs sont occupés par la préparation du baccalauréat, les élèves de seconde pourraient être engagés dans des activités collectives ou accompagnés pour faire un stage de découverte.

2- ensuite, **dès lors que les lycées pourront définir une partie de leur offre de formation du cycle terminal, il nous paraît opportun de suggérer que cela puisse être organisé en réseau d'établissements, soit sur une base territoriale, soit via les moyens numériques**. L'intérêt d'une démarche réticulaire est qu'elle permettra de proposer aux élèves une offre d'enseignements ou d'activités que, souvent, un lycée n'est pas en mesure de proposer seul, faute d'enseignants spécialistes, de capacité d'encadrement ou d'un nombre suffisant d'élèves.

3- enfin, on pense qu'il pourrait y avoir du sens que **les lycées mettent en place, quand cela le justifie, des groupes de compétences pour un certain nombre d'enseignements**. Cela pourrait concerner les enseignements de langue via des tests de positionnement, mais aussi les enseignements dits de Mineure dont on sait qu'ils seront choisis de telle façon par les élèves que cela justifiera justement l'instauration de groupes de niveau, validant des niveaux de compétences différents dans une même discipline. Bien entendu, qui dit groupe de compétences dit aussi invitation forte à prévoir des temps de remédiation ou de remise à niveau, notamment en classe de seconde, sur le temps de vie habituel du lycée mais aussi sous la forme de « lycées ouverts ».

La nécessité d'une remise à niveau est un objectif dont il ne faut pas nier l'importance au lycée, notamment pour la maîtrise de la langue française et des règles de calcul. Là encore, il ne s'agit pas d'en appeler à la création *ex nihilo* de dispositifs mais à s'inspirer de ce qui est déjà fait dans plusieurs établissements.

La place particulière de la classe de seconde : accueillir et stimuler

Il nous semble réaliste de considérer que **la classe de seconde doit assumer, en tous cas dans ses premiers mois, un double rôle d'accueil des élèves et de stimulation**.

Pour le dire autrement, la seconde, en tous les cas son 1er semestre, doit permettre aux élèves d'arriver au lycée, de prendre leurs rythmes, de connaitre où ils en sont dans l'acquisition des compétences grâce à des tests de positionnement. Une partie d'entre eux est en situation de fragilité, une autre mieux préparée. Il convient donc de nourrir ce public différent, voire hétérogène, en permettant une forme d'atterrissage en douceur et en donnant aussi la possibilité à ceux qui le veulent et le peuvent d'avancer un peu plus vite.

Le 1er semestre de la classe de seconde devrait selon nous être très largement organisé autour des enseignements communs à l'ensemble des élèves (Unité Générale dite Unité 1), d'une unité dédiée aux enseignements optionnels et de l'Unité d'Accompagnement et de Complément (Unité 2) dont l'objet ici est surtout de préparer les élèves à la suite de leur cursus au lycée, et notamment au choix de l'Unité d'Approfondissement et de Complément.

L'Unité d'Approfondissement et de Complément serait installée au 2e semestre mais avec un volume horaire limité et dans le but de permettre aux élèves de « colorer » leur parcours sans nécessairement que leurs choix soient ceux qu'ils feront ensuite pour l'accès au cycle terminal. Dans ce cadre, des enseignements proposés dans l'Unité Générale au premier semestre passent dans l'Unité 2 au deuxième semestre.

L'organisation semestrielle de la seconde a aussi pour objectif de permettre, plus souvent et dans de meilleures conditions qu'aujourd'hui, que des passerelles existent entre la seconde générale et technologique (si cette dénomination perdure) et la seconde professionnelle. Bien entendu ces passerelles doivent pouvoir être activées en fin de classe de seconde mais il serait sans doute très utile pour des élèves de pouvoir changer de cursus en cours d'année et, à cet égard, la fin du premier semestre semble constituer un moment adéquat.

Il est important aussi que les passerelles soient actives dans les deux sens et ne « servent » pas uniquement à faire partir des élèves de la seconde générale et technologique. D'une certaine façon cette disposition doit être considérée comme une forme de rattrapage, dans les deux sens, insistons sur ce point, de décisions d'orientation mal pensées ou trop rapidement énoncées à la fin de la 3e.

Nous insistons ici sur la question des conditions de mise en œuvre de cette nouvelle seconde au vu des contraintes calendaires. Il faut bien entendu regarder attentivement ce qu'il est possible de faire dès l'an prochain sur la base des moyens qui vont être notifiés aux lycées dans quelques semaines.

Proposition d'architecture pour la classe de seconde générale et technologique

- **Pour le 1er semestre**

Unité 1
Français, histoire-géographie, enjeux du monde contemporain, anglais, langue vivante, SES, mathématiques-informatique, sciences (physique-chimie et sciences de la vie et de la Terre), EPS
Pour une volume horaire global hebdomadaire situé autour de 25 heures

Unité 2
Un enseignement optionnel à choisir parmi LCA, langue vivante, enseignements artistiques et culturels, EPS, section européenne, arts du cirque, création et culture du design
Pour un volume horaire comparable à la situation actuelle

Unité 3
Un volume horaire de 2 heures par semaine renforcé d'un volume horaire annuel est consacré à l'accompagnement des élèves. Il pourrait être intéressant de prévoir que les 2 heures/semaine soient prévues au même moment dans tous les emplois du temps pour permettre des activités communes par-delà les groupes classe.

- **Pour le 2e semestre**

Unité 1
Français, histoire-géographie, enjeux du monde contemporain, mathématiques-informatique, anglais, langue vivante, EPS
Pour un volume horaire global hebdomadaire situé autour de 19 heures

Unité 2
- Deux enseignements "majeurs" à choisir parmi: SES, physique-chimie, SVT, sciences de l'ingénieur et technologie, littérature
- Un enseignement "mineur" à choisir parmi: les enseignements "majeurs" non choisis, PFEG, sciences de laboratoire, MPS, CIT, ISN, arts appliqués.... (voir selon l'offre des établissements actuellement en place)
- Un enseignement "mineur" optionnel parmi LCA, langue vivante, enseignements artistiques et culturels, EPS, section européenne, arts du cirque, création et culture du design
Pour un volume horaire global hebdomadaire (hors enseignement optionnel) situé autour de 7 heures)

Unité 3
Un volume horaire de 2 heures par semaine renforcé d'un volume horaire annuel est consacré à l'accompagnement des élèves. Il pourrait être intéressant de prévoir que les 2 heures/semaine soient placées au même moment dans tous les emplois du temps pour permettre des activités communes par-delà les groupes classe. Au 2e semestre, l'accent est mis encore plus fortement sur l'accompagnement dans le choix du cursus de première.

Commentaires

Un certain nombre de dénominations et de positionnements proposés indiquent notre volonté de mettre en valeur dès la seconde la prise en compte d'enjeux importants. Les **mathématiques** sont associées, en tous cas en seconde, à l'Informatique. L'acronyme **EMC** permettrait d'élargir les thèmes abordés permettant par exemple de prendre en compte par exemple la thématique du fait religieux. Les **SVT** pourraient devenir SVTE pour souligner l'importance décisive des questions environnementales. L'a**nglais** devient une discipline à part des langues vivantes, tant il nous semble logique de la considérer comme une discipline fondamentale, à côté bien entendu d'une autre langue vivante enseignée dans l'Unité Générale. On croit également très important pour les langues vivantes de **promouvoir l'offre d'enseignements en DNL**, afin de mieux mailler le territoire et d'accroître par là le temps hebdomadaire de confrontation à une langue étrangère. L'acronyme **EAC**, pour enseignements artistiques et culturels**,** est utilisé pour "englober" les formations ayant à voir avec les arts et leur donner une visibilité plus forte. Un enseignement **d'ingénierie et technologie** pourrait être proposé à tous au 2^{e} semestre en Majeure pour souligner l'importance de la culture technologique.

L'organisation du cycle terminal

Les quatre semestres suivants voient l'Unité d'Approfondissement et de Complément être progressivement renforcée au fur et à mesure que les élèves progressent dans le cursus et s'approchent du moment de la formulation de leurs vœux pour l'enseignement supérieur.

La personnalisation accompagnée du parcours a pour conséquence que les séries telles qu'elles sont organisées dans le système actuel laissent la place à une nouvelle architecture dans laquelle elles sont remplacées par des Majeures, plus nombreuses et mieux ajustées aux attendus demandés pour accéder aux cursus de l'enseignement supérieur. Le baccalauréat ne fonctionnerait donc plus en séries mais selon une organisation en trois Unité s dont le centre de gravité est constitué par la Majeure.

Si on propose de dépasser l'organisation en séries, c'est d'abord et avant tout parce que l'on pense que la personnalisation accrue des parcours de formation des élèves et leur organisation en Unités correspond mieux au nouveau lycée et à la quadruple exigence de la recherche de l'excellence ; la construction d'une culture commune ; la préparation à la poursuite d'études et de la réponse plus directe au choix et au goût de chaque élève pour une discipline.

Un regard impressionniste porté sur la situation actuelle montre que les élèves réalisent des choix largement prédéterminés qui peuvent être très différents de leurs vœux d'orientation. Ainsi, le bac S, qui apparaît *de facto* comme le bac général de la série générale en rassemblant 52 % des élèves, est choisi par 40 % d'élèves qui disent ne pas envisager de faire d'études scientifiques et le choisissent sans doute d'abord comme une classe de niveau. Une partie des élèves de ES ont été refusés

en S, idem pour ceux de L qui ont été refusés en ES (ou en S) et demandent finalement L pour ne pas être « envoyés » dans une série technologique.
De même, les importants effectifs de la série STMG s'expliquent sans doute par le fait qu'elle est plus souvent qu'une autre proposée dans les lycées généraux et technologiques et que des élèves la choisissent pour ne pas avoir à quitter leur établissement.

Même si l'on sait que, finalement, beaucoup d'élèves de STMG finissent par y trouver leur place, leur entrée dans la formation est très souvent contrainte. On peut évoquer, parmi les conséquences de cette situation, une très forte hétérogénéité, tant en termes de résultats que de motivation, et le fait aussi que presque tous les élèves suivent une partie de cours qui ne les intéressent pas. Même s'il existe des enseignements optionnels ou facultatifs, dont d'ailleurs la multiplication en série L pour lui redonner de l'attractivité a surtout servi à en complexifier le fonctionnement, on doit convenir que les séries sont tubulaires et « empiègent » en quelque sorte les élèves en leur sein.

C'est dans le cadre de l'Unité d'Approfondissement et de Complément que le nouveau lycée va trouver l'une de ses caractéristiques principales. L'idée centrale est que les élèves puissent faire des choix, en changer, assumer pleinement l'envie d'approfondir fortement leurs connaissances dans une ou deux disciplines et, le cas échéant dans un champ disciplinaire plus vaste (les sciences) via le mécanisme Majeure/Mineures, **ou bien** puissent avancer dans le cursus en étudiant successivement des disciplines différentes en dehors de celles de la Majeure. Cette capacité à choisir concernera également la Mineure optionnelle dont le but est de confirmer le sens et la place des actuelles options et disciplines facultatives.
Nous pensons qu'il est très intéressant pour ce lycée des possibles qu'il accueille aussi bien des élèves qui veulent déjà aller loin dans l'apprentissage de certains savoirs et d'autres qui sont encore hésitants. Et ce lycée doit permettre bien sûr la coexistence d'élèves dont les niveaux de maturité s'agissant des projets post-baccalauréat sont variés.

Les deux conditions centrales à cette nouvelle organisation sont:
1 - que les conditions de choix offertes aux élèves soient pensées de telle façon que **l'organisation du lycée** puisse s'adapter,
2 - que les élèves soient absolument **accompagnés, en tant que de besoin, dans la détermination de leurs choix,** et dans l'éventuelle évolution de ceux-ci, et que cet accompagnement ne se transforme pas en pré-orientation vers l'enseignement supérieur dès la fin de la classe de seconde mais vise à aider les élèves à se construire un parcours dont l'un des principes sera le droit à l'erreur.

- ## L'Unité Générale ou Unité 1

Le but visé par les enseignements communs du cycle terminal est que l'ensemble des élèves soient acculturés et formés à un **ensemble de compétences** dont la maîtrise minimale apparaît comme un élément de base d'une culture commune en même temps qu'une ressource de culture générale pouvant correspondre aux attendus de l'enseignement supérieur.
Les élèves pourront, par ailleurs, via les enseignements d'approfondissement et de compléments (Majeure, Mineure et Mineure optionnelle), aller plus loin dans les

apprentissages disciplinaires (approfondissement) des disciplines qui les intéressent plus particulièrement, notamment dans la perspective de leur orientation dans l'enseignement supérieur.

Il apparaît que **cinq domaines de compétences** sont plus particulièrement nécessaires au bagage de l'élève au sortir du lycée:

- l'ancrage historique et territorial ;
- les sciences ;
- la langue ;
- l'international ;
- le corps ;
- la réflexion sur le monde.

Ces domaines doivent correspondre à des enseignements proposés à l'ensemble des élèves en première et/ou en terminale, par exemple :

- **En classe de première** : français, anglais, langue vivante, éducation physique et sportive, mathématiques-informatique, histoire-géographie **(pour un volume horaire total de 15 heures environ)**.

La place du français est particulière au vu de son statut d'épreuve anticipée.

- **En classe de terminale** : philosophie, anglais, langue vivante, éducation physique et sportive, culture et démarche scientifique, histoire-géographie **(pour un volume horaire total de 12 heures environ)**.

La place de la philosophie est particulière au vu de son double statut de discipline élémentaire - au sens d'une discipline dont le premier niveau d'enseignement est proposé en terminale - en terminale et de son statut d'épreuve universelle parmi les épreuves terminales du baccalauréat.

L'enseignement « culture et démarche scientifique » est le seul ici qui sort du registre disciplinaire classique. Il nous semble très important que les élèves de terminale bénéficient d'un enseignement qui relève de la catégorie des enseignements scientifiques, car la culture commune est aussi fondamentalement une culture scientifique, qui y aborde des questions centrales pour nos sociétés (exemple : autour de l'environnement et du réchauffement climatique, de l'intelligence artificielle, de la santé) et le fasse aussi en relevant des enjeux de méthode (observer, expérimenter, lire des documents, comprendre des graphiques, etc.).

Il pourrait y avoir du sens, dans une perspective d'élargissement disciplinaire de l'unité générale, de proposer un enseignement « sciences de la société » en classe de terminale. Mais ceci ne pourrait s'envisager qu'en lieu et plus de l'un de ceux proposés plus haut.

La variation de l'horaire total entre les deux années s'explique par la nécessité de proposer un volume horaire plus important pour les enseignements de l'unité d'approfondissement et de compléments (Majeure et Mineures). Il pose sans doute un problème de volume horaire d'ampleur suffisante par discipline.

Pour assurer une continuité nécessaire des apprentissages, il est proposé que les enseignements de l'Unité Générale, en première et en terminale, soient proposés sur l'année entière. L'un des avantages de cette organisation sur l'année scolaire réside dans la stabilité des emplois du temps et des groupes élèves pour cette partie du cursus.

Les effets de l'organisation sur le groupe classe

Un des principaux enjeux posés par l'Unité Générale réside dans le fait que, pour certains cours, le niveau de compétences et d'appétence des élèves sera fortement différencié. La question se posera en premier lieu, mais pas seulement, avec l'enseignement de mathématiques de la classe de première.

Plutôt que de privilégier la constitution de classes "ouvertes", non attentives à ce que les élèves font par ailleurs, il nous paraît opportun de recommander que les élèves soient regroupés dans au moins deux catégories différentes de classes : d'un côté des classes pour ceux qui suivent des Majeures Scientifiques ; d'un autre côté des classes pour ceux qui ont choisi des Majeures non scientifiques ou dont la portée scientifique - entendu comme les sciences dites dures - n'est pas dominante.

Cela signifie que le groupe classe est préservé et organisé sur la base de l'unité générale et de la Majeure suivie par l'élève.

Cette proposition n'a de sens que si les programmes prévus sont à « entrées multiples » et que leur structuration permette aux enseignants d'adapter la transmission de connaissance aux niveaux des élèves. Si l'on s'en tient à l'exemple des mathématiques, il est parfaitement envisageable, et sans doute cohérent, d'imaginer que le cours général soit dispensé en lien direct avec l'enseignement de mathématiques de Majeure (voire de Mineure) et permette de la sorte d'aller très loin dans le niveau de formation à cette discipline.

Il serait opportun de réfléchir à une architecture comparable, voire identique, pour les élèves inscrits dans des cursus technologiques, en s'appuyant sur des programmes et des modalités d'apprentissages adaptés à leurs profils comme cela est déjà largement le cas dans l'organisation actuelle des séries technologiques.

- ## L'Unité 2 d'Approfondissement et de Complément

Il est proposé que le volume horaire global dédié à cette Unité s'accroisse progressivement entre la classe de seconde et la classe de terminale pour proposer environ 15 heures/semaine en terminale, non comptées les heures de la Mineure optionnelle.

L'Unité est organisée en une Majeure composée de deux disciplines, deux Mineures obligatoires correspondant chacune à une discipline et une Mineure optionnelle correspondant aux options actuellement proposées au lycée. Le volume horaire de la Majeure et des Mineures obligatoires augmente entre première et terminale, en même temps que le volume horaire de l'Unité Générale se réduit.

Le choix qui consiste à limiter à deux disciplines les Majeures s'explique par le souci d'attribuer un volume horaire qui permette un réel approfondissement et, dans ce cadre, aller au-delà de deux disciplines réduirait sans doute cet objectif.

Il renvoie aussi aux deux épreuves terminales du baccalauréat. La voie technologique est également concernée par cette forme d'organisation.

Pour les Majeures, la question principale réside dans les conditions de leur structuration.

Nous avons pu identifier au gré de nos échanges trois manières différentes de les construire :

1- **laisser les élèves libres** à la fin de la classe de Seconde de choisir deux disciplines dans l'ensemble de celles proposées dans leur lycée en première et de se construire de la sorte leur menu ;

2- **laisser les lycées définir à leur niveau le bouquet** de Majeures qu'ils proposent ;

3- **proposer une liste nationale de Majeures et prévoir par ailleurs la possibilité d'en proposer d'autres localement**.

Notre préférence se porte sur le 3e scénario. Il nous semble en effet important de prévoir que les lycées, notamment au nom de l'équité territoriale, proposent tous un bouquet identique de Majeures défini par le ministère et dans lequel les élèves sont invités à faire un pré-choix à la fin du 1er semestre de seconde qu'ils confirmeront à l'issue de l'année.

Nous pensons par ailleurs qu'il est logique que le conseil de classe de la fin de Seconde donne un avis sur le choix de l'élève. La liberté totale qui pourrait être donnée aux élèves de construire leur Majeure nous semble en contradiction avec l'idée que les Majeures doivent associer des disciplines entre lesquels existe un lien et qui permettent d'aller au bout d'un objectif d'approfondissement. De surcroît, cela poserait probablement de redoutables problèmes d'emplois du temps et de constitution des classes. Quant à la possibilité pour chaque lycée de choisir librement les Majeures qu'il propose, cela nous semble de nature à accentuer fortement les inégalités entre établissements.

En revanche, permettre aux lycées qui le souhaitent, à côté donc des « Majeures Nationales », de proposer des « Majeures Complémentaires », constituerait une juste prise en compte des singularités des territoires et de l'autonomie éclairée des établissements. Cela devrait avoir été validé par le conseil d'administration et prévu dans le projet d'établissement, un nombre minimal d'élèves devrait y être inscrits (10 ou 12 par exemple). On pourrait imaginer que ces Majeures soient, le cas échéant, proposées par un réseau d'établissements.

Les deux disciplines constitutives d'une Majeure Complémentaire devraient appartenir aux disciplines proposées dans les Majeures Nationales. Cette offre spécifique permettrait de proposer des Majeures associant une discipline générale et une discipline technologique. Elle pourrait permettre aux lycées de proposer une offre en adéquation avec des formations universitaires de proximité.

Les élèves ne pourraient pas changer de Majeure en cours d'année de première mais pourraient le demander entre la première et la terminale. Cela doit être organisé dans les établissements car il est normal de prévoir ce que l'on appelle un droit à l'erreur ou à l'hésitation.

Un élève peut constater en première que la Majeure dont il suit les cours ne lui convient pas, notamment parce qu'elle ne correspond pas ou plus à son projet d'orientation.

Il doit donc pouvoir en changer à l'entrée en terminale mais de telle façon qu'il ne soit pas pénalisé dans la poursuite de ses études.

Les deux conditions minimales à réunir ici pourraient être :

- d'une part que **le changement concerne une Majeure dont une des deux disciplines était déjà étudiée dans la Majeure suivie en première** ;

- d'autre part que **le lycée organise soit en fin de première, soit avant la rentrée de terminale des périodes dites de rattrapages**, en l'occurrence dans la nouvelle discipline. Une autre option ici pourrait être que la nouvelle discipline choisie en Majeure de terminale ait été suivie au moins durant un semestre de première en Mineure.

Il est tout à fait concevable que certaines des Majeures proposées - soit au plan national, soit comme majeure complémentaire - puissent être associées à une troisième discipline pour leur donner un sens et un intérêt maximum par rapport à un projet d'orientation. Cela est notamment le cas des disciplines scientifiques et technologiques.

En ce cas, le rôle de l'Unité 3 en classe de seconde consisterait notamment à expliquer aux élèves intéressés quelle Mineure choisir de façon préférentielle dans le menu des Mineures.

Enfin, il est important par rapport à la réalité actuelle - car toute réforme est observée à l'aune d'une situation de départ - que les élèves les plus motivés à approfondir leurs connaissances dans telle ou telle discipline puissent bénéficier d'un volume horaire au moins égal à ce qui est actuellement proposé, et si possible d'un volume augmenté. Il est donc suggéré qu'il soit possible, en première, de suivre en Mineure une des deux disciplines de la Majeure et, en terminale, que les deux disciplines de la Majeure puissent être choisies comme mineures.

Exemple: un élève inscrit dans une Majeure mathématiques/physique-chimie peut choisir s'il le souhaite en Mineure de première mathématiques ou physique-chimie et, en terminale, mathématiques et physique-chimie.

Pour les Mineures, l'objectif assigné à ces enseignements est de jouer le rôle de cours de compléments dans deux sens différents :

1 - **une ou les deux Mineures obligatoires peuvent être choisies en complément logique des disciplines de la Majeure** (exemple : un élève choisi de suivre en Mineures de disciplines scientifiques ou technologiques quand sa Majeure est composée également de disciplines de la même famille) ;

2 - **une ou les deux Mineures obligatoires peuvent être choisies partiellement ou totalement en dehors de la famille des disciplines de la Majeure** (exemple : un élève qui suit une Majeure mathématiques/physique-chimie fait le choix de SES et histoire-géographie ou SES et informatique).

Il s'agit ici d'adapter les choix possibles à des niveaux différents de conviction des élèves par rapport à leurs projets d'orientation. Logiquement cet objectif pour

être réalisé implique que les élèves puissent, s'ils le souhaitent, changer l'une et/ou l'autre de leurs Mineures à chaque semestre.

Cela suppose de prendre absolument en compte les contraintes organisationnelles liées à cette liberté de choix. La première condition à prévoir est que les élèves fassent leur choix pour les deux semestres à la fin de l'année précédente et ne puissent pas en changer. De la sorte, les lycées pourront préparer la rentrée suivante des deux semestres en connaissant les besoins. La deuxième condition est que les programmes des diverses disciplines soient adaptés au fait qu'une discipline sera étudiée de façon différenciée par les élèves, pendant un à quatre semestres selon leurs choix.

Nous avons conscience des contraintes organisationnelles que cette architecture peut produire. Mais elle peut aussi être l'occasion d'innover de façon ambitieuse, par exemple en associant dans les mêmes cours des élèves de première et de terminale en fonction des compétences acquises dans une discipline. Au total, il conviendrait de prévoir que le Supplément au diplôme, dans son volet consacré aux compétences acquises, indique le « niveau » de validation atteint par l'élève dans les Mineures, de un quand un seul semestre a été suivi jusqu'à quatre.

Les Mineures optionnelles, pour des raisons de cohérence pédagogique, doivent être choisies pour une année entière et ne peuvent pas être choisies en terminale si elles n'ont pas été suivies en première, sauf à créer des ruptures pédagogiques préjudiciables pour les élèves. Certaines d'entre elles devront avoir été suivies en seconde, là encore pour des raisons pédagogiques, sauf bien sûr si un lycée décidait de mettre en place des modules de grands débutants (pour une langue vivante par exemple). Un certain nombre de Mineures proposées dans le bouquet des Mineures obligatoires pourront être choisies comme Mineure optionnelle.

On a jusqu'ici présenté l'Unité 2 dans une optique qui associe première et terminale et donc « comme si » les enseignements étaient tous identiques durant les deux années. Nous pensons cependant intéressant d'envisager que certaines Mineures ne soient proposées que durant deux semestres, en première ou en terminale.

Il conviendra aussi de prévoir que la philosophie, dès lors qu'elle garderait sa spécificité d'enseignement commençant en terminale, puisse intégrer plusieurs Majeures et être proposée en Mineure pour un volume horaire total permettant aux élèves intéressés de se former de façon solide.

Proposition d'architecture pour l'Unité 2 d'Approfondissement et de Complément du cycle terminal

Il est extrêmement difficile de proposer des Majeures Nationales sans être sous l'influence de la situation présente des séries générales et technologiques.

Il est également impossible de prévoir à l'avance ce que pourront être les choix des futurs élèves, et donc les effectifs totaux et par établissement. Notre objectif est de proposer des « couples » dont on pense qu'ils sont complémentaires par rapport à l'idée de proposer un véritable approfondissement disciplinaire et d'assumer pleinement le fait de former des élèves qui soient de « vrais » scientifiques, technologues, littéraires, spécialistes des sciences sociales.

Il s'agit aussi de réfléchir à la possibilité d'associer des disciplines classiquement situées du côté des disciplines générales et des disciplines technologiques. Enfin, notre proposition est aussi liée à la présence ou non de certaines disciplines dans l'Unité Générale

On pense que quinze à dix-sept Majeures Nationales pourraient être proposées, sur la base des actuelles séries générales et technologiques.

Pour que les élèves de seconde puissent se repérer au moment de leurs choix, on propose de distinguer entre trois grandes « catégories » correspondant chacune à un certain nombre de Majeures :

- Majeures « sciences et ingénierie »
- Majeures « sciences et technologies »
- Majeures « lettres-humanités-société »

Cette mise en catégorie a une visée didactique pour les élèves et ne correspond pas à la (ré) invention de trois filières.

En l'état actuel de notre réflexion, nous proposons :

- de construire sept Majeures « sciences et technologies » qui reprennent l'architecture actuelle des séries technologiques (dont Stav dans l'enseignement agricole) et, en fonction, des Majeures s'ouvrent à une discipline dite générale de façon à aider au repositionnement de ces formations. Cette proposition se veut réaliste. Elle tient notamment compte des volumes disciplinaires plus importants dans ces séries, du fait notamment des formes de pédagogie qui y sont déployées. Il nous semblerait par ailleurs intéressant que des lycées expérimentent dans le cadre des Majeures Complémentaires des couples de disciplines relevant de ce que l'on appelle le « général » et le « technologique », par exemple SES/économie-gestion ou sciences médico-sociales/SVT.

- de proposer quatre Majeures « sciences et ingénierie » : mathématiques/physique-chimie, sciences de l'ingénieur/mathématiques, SVTE/physique-chimie, informatique/mathématiques.

- de proposer cinq Majeures « lettres-humanités-société » : mathématiques/SES, SES/histoire-géographie, littérature/enseignements artistiques et culturels, littérature/langues et civilisation de l'Antiquité, littérature étrangère/LVA ou LV2. Il nous semble opportun de réfléchir à une sixième Majeure qui associerait les SES ou l'histoire-géographie avec une discipline littéraire. Le statut particulier de la littérature (car le français fait l'objet d'une épreuve anticipée à la fin de la première) et de la philosophie (qui est proposée comme discipline élémentaire à partir de la terminale) doit conduire à envisager une évolution de certaines de ces Majeures entre la première et la terminale, notamment pour intégrer la philosophie à au moins deux Majeures.

Nous avons conscience de faire ci-dessus des propositions de Majeures qui sont finalement assez, voire trop, marquées par les trois séries actuelles du baccalauréat général. En conséquence, il serait sans doute opportun de prévoir qu'au moins une Majeure nationale dépasse véritablement cette distinction, par exemple littérature/mathématiques ou, de façon peut-être plus disruptive SVT/histoire-géographie. De même, l'EAC, que l'on a l'habitude d'associer à la littérature, pourrait être associée à l'informatique. Il serait, enfin, intéressant d'envisager la proposition de Majeures associant ce que l'on a l'habitude d'appeler

des disciplines générale et des disciplines technologiques: SES/économie-gestion, SMS/SVT, économie-gestion/informatique.

L'offre de Mineures quant à elle s'appuierait sur les disciplines actuellement proposées dans les lycées en dehors des innovations indiquées ci-dessous, y compris des disciplines également proposées en Mineure optionnelle. Il est important de prévoir, au nom du nécessaire rapprochement des « mondes » du général et du technologique, que des Mineures dites technologiques soient proposées à l'ensemble des élèves.

Il est également nécessaire, du fait des enjeux fondamentaux liés aux cursus scientifiques et technologiques dans l'enseignement supérieur - notamment mais pas seulement à notre déficit en étudiants ingénieurs - que la Mineure « informatique et numérique » et l'enseignement de STI soient proposés plus souvent qu'actuellement.

Parmi les innovations proposées en Mineure par rapport à l'offre d'enseignement actuel :

- un enseignement d'EPS en Mineure durant les deux semestres de première (en lieu et place de l'enseignement optionnel) dont l'une des finalités serait de servir d'introduction aux études de Staps et partant d'outil direct d'appui aux élèves intéressés par cette piste d'études supérieures,

- un enseignement de « culture humaniste » durant les deux semestres de première, délivré en commun par les enseignants de lettres, d'histoire-géographie et de philosophie,

- un enseignement de « science politique » à la place de la Mineure SES en terminale,

- l'enseignement de droit et grands enjeux du monde contemporain (DGEMC) actuellement proposé en terminale L sera logiquement proposé à l'ensemble des élèves. Cela peut constituer un élément plus partagé de préparation aux études de droit dont on sait l'attractivité chez les lycéens même si un problème de ressources humaines se posera dans les premier temps.

- **<u>L'Unité 3 d'Accompagnement (orientation, projets, méthodes)</u>**

Il est proposé que son volume horaire soit de 2 heures par semaine en seconde et de 3 heures par semaine et première et en terminale et qu'il soit également prévu un volant annuel d'heures dédiées aux actions spécifiques (déplacement dans des établissements de l'enseignement supérieur, réalisation de projets collectifs, etc).

L'accompagnement des élèves dans leur parcours au lycée, dans la préparation de la suite de leur cursus, dans l'acquisition de méthodes, dans la découverte de nouvelles manières de travailler et de mener des projets est à la fois une nécessité impérative pour le lycée du XXI^{e} siècle et une condition essentielle de possibilité d'un lycée plus démocratique et plus à même de répondre à des besoins et des attentes différents de ses élèves.

Pour que cette partie spécifique de l'organisation du lycée puisse trouver sa place et son sens, il faudrait que plusieurs conditions et éléments d'organisation soient prévus :

1- des horaires effectivement dédiés ;

2- la non substitution d'heures de cours classiques comme cela se passe trop souvent dans l'organisation actuelle de ce que l'on appelle l'Aide personnalisée (AP) ;

3- la coordination des actions au sein de l'établissement par niveau et sur le plan général (par exemple, avec l'appui logistique de jeunes du Service civique) ;

4- la proposition de formats différents qui ne soient pas uniquement dédiés à l'accompagnement dans l'orientation mais permettent aux élèves de découvrir d'autres activités fondées notamment sur des initiatives en petits groupes ;

5- l'ouverture du lycée vers son environnement (enseignement supérieur, mondes professionnels, associations) ;

6- l'appui sur les ressources numériques pour améliorer l'information des lycéens (Mooc, sites publics et associatifs dédiés) et pour répondre au problème de la distance entre certains établissements et les métropoles universitaires (visio-conférence, Skype...), l'accompagnement généralisé des élèves à la préparation du dossier Parcoursup ;

7- la constitution d'équipes autour des PsyEN et de professeurs volontaires (professeurs principaux par ailleurs ou non) dont on peut envisager qu'ils bénéficient d'une certification spécifique et d'une reconnaissance de celle-ci ;

8- la présence régulière de l'enseignement supérieur (étudiants mentors, professeurs) au sein des lycées. La possibilité que des professeurs de lycées enseignent sur leur service statutaire à l'université pourrait aider à établir des passerelles solides entre les deux mondes. On l'a déjà dit l'idée que des enseignants-chercheurs ou des doctorants puissent venir assurer des cours « dans les conditions d'un cours universitaire » aurait beaucoup de sens, notamment, mais pas seulement, dans les disciplines très demandées et rarement ou pas enseignées au lycée. Ce type d'actions gagnerait à être prévues sous la forme de Mooc ou en visioconférence de façon à gérer les problèmes liés à l'éloignement de certains lycées ;

9- les déplacements des lycéens dans des établissements de l'enseignement supérieur pour "banaliser" la rupture qu'occasionne souvent la découverte du monde universitaire et ses effets fréquents sur l'échec des élèves. On sait bien que connaître déjà son futur lieu d'études et les conditions dans lesquelles on étudiera réduit la distance et améliore l'adaptation et donc la réussite ;

10- l'amélioration significative de l'information professionnelle car l'orientation ne doit pas se résumer à l'information sur les études supérieures mais doit intégrer aussi tout ce qui concerne les débouchés possibles pour les élèves. Ici, il serait intéressant de renforcer l'approche classique par les métiers d'une approche par les grandes catégories d'enjeux qui vont concerner nos sociétés. Plutôt que de parler de métiers précis, dont on sait qu'une partie aura disparu dans les vingt prochaines années, il serait sans doute plus adapté de proposer aux élèves de réfléchir à la place qu'ils souhaitent occuper dans la société de demain et, ce faisant à la formation adéquat puis aux activités professionnelles qui peuvent y correspondre. La volatilité croissante des métiers invite à réfléchir aussi aux capacités d'adaptabilité des jeunes.

Même si on a la conviction que les actions prévues dans cette Unité doivent être diverses, il reste que c'est ce qui s'articule à la question de l'orientation vers l'enseignement supérieur, sous toutes ses formes, qui doit en constituer la colonne vertébrale. Et il est parfaitement clair que l'objectif très ambitieux posé ici n'a de chance réelle d'être relevé, et durablement relevé, que si l'enseignement supérieur « fait mouvement » vers le lycée et que les universités et les écoles en font un élément majeur de leurs politiques d'établissement.

Notre analyse de la situation est qu'il faut s'appuyer sur des expériences existantes et faire en sorte qu'elles passent du statut d'exceptions remarquables - car peu d'élèves et peu de lycées en bénéficient - à celui de règle générale. Tout existe déjà, ou presque, et est rattaché en règle générale au dispositif dit des Cordées de la réussite.

L'enjeu consiste donc moins à créer ou inventer qu'à déployer et à structurer des actions sur les trois ans du lycée. Il faut que ce qui est proposé ici ou là grâce à des écosystèmes locaux soit généralisé, que l'on industrialise les bonnes pratiques, et surtout des pratiques dont on sait que le financement est possible car il faut absolument opérer un important passage à l'échelle. Bien entendu, les ressources numériques et les visio-conférences doivent constituer un élément d'appui. Elles doivent permettre, entre autres choses, d'atténuer les fractures territoriales en bénéficiant aux établissements éloignés des centres urbains (et universitaires) et, particulièrement, aux lycées ultra-marins. Là aussi, une expertise existe déjà et l'on peut s'y appuyer.
L'ensemble de ces actions devra absolument être évalué.

On peut envisager de mobiliser notamment, mais pas seulement, les ressources financières des Cordées de la réussite - dont la philosophie correspond pleinement à ce que nous proposons de faire - et renforcer les partenariats qui existent déjà avec des conseils régionaux, des métropoles mais aussi des conseils départementaux pour toute la problématique de l'accompagnement des collégiens dans l'accès à la classe de seconde.

Le rapport que nous avions présenté en mai 2016 en préalable à la création des Parcours d'excellence, l'expertise développée par le groupe « ouverture sociale » de la Conférence des grandes écoles - groupe d'ailleurs ouvert à plusieurs universités fortement engagées -, les supports créés par de nombreuses associations (par exemple le programme Inspire), l'expérience du Programme d'études intégrées des Sciences Po en région doivent servir, entre autres, de bases pour aider au développement de cet accompagnement.

Les élèves ont besoin de continuité en matière d'accompagnement sur les trois ans du lycée. Il faut donc que cette Unité soit proposée dès le début de la seconde et jusqu'au baccalauréat et que, bien sûr, elle propose des types différents d'activités au fur et à mesure de la progression vers la fin de la terminale. Ainsi, par exemple, il serait logique que durant le 1er semestre de la seconde, les élèves bénéficient d'un côté d'une information solide sur la manière dont ils seront amenés à faire des choix dans la poursuite de leurs études au lycée et, d'un autre côté, de la possibilité ouverte soit de bénéficier d'une remédiation disciplinaire ou de commencer un projet collectif (par exemple sur le modèle d'entreprendre pour apprendre).

De quelques recommandations complémentaires et néanmoins essentielles

À ce stade de notre propos, il nous semble opportun d'ajouter des recommandations plus spécifiques. La plupart d'entre elles ont déjà été évoquées rapidement mais il nous semblait important, pour préciser pleinement notre objectif, de les rappeler. Elles ne sont pas hiérarchisées mais renvoient chacune à des enjeux différents mais souvent complémentaires.

1 - Repenser les rythmes

On a évoqué plus haut les **rythmes de l'élève** au lycée et les trois temps de l'élève sein du lycée (temps magistral, temps du travail de groupe, temps individuel). En conclusion de notre rapport, on peut ajouter à ce sujet que la semestrialisation du lycée, l'organisation possible d'épreuves ponctuelles entrant en ligne de compte pour l'obtention du baccalauréat (si cette option était retenue), la préparation progressive du Grand oral, l'organisation de l'unité d'accompagnement, l'encouragement des projets collectifs, la possibilité de faire un stage, ... peuvent être d'autres occasions de faire évoluer le rapport de l'élève à son travail et sans doute aussi de modifier les **rythmes des enseignants et de l'administration**.

Parler des rythmes de l'élève c'est aussi, sur un autre registre, poser la question des rythmes d'apprentissage, plus lents ou plus rapides selon les élèves et les disciplines. Cela interroge sur la pertinence, la légitimité et la faisabilité de groupes de compétences.

2 - Faire de l'informatique et du numérique des priorités majeures

Cet objectif a déjà été posé dans le fil du rapport mais on le rappelle ici tant il nous semble central. Nous avons conscience de la complexité qu'implique ce véritable changement de paradigme. Il soulève beaucoup de questions et, sans doute, de problèmes : autour de la pédagogie - créer un enseignement d'informatique, développer les points liés à l'informatique dans les programmes de disciplines existantes - , des ressources humaines - créer une agrégation d'informatique et/ou développer la certification de professeurs déjà recrutés - , des moyens matériels parfois, de la formation de l'ensemble des enseignants à l'usage du numérique dans leurs enseignements, de transformation profonde des cultures administratives aussi.

Il s'agit aussi d'acculturer l'ensemble des élèves au numérique, en ne se focalisant bien sûr pas uniquement sur ceux que l'informatique intéresse. Une initiation minimale au codage, aux enjeux de la sécurité informatique et de la e-réputation, une formation qui pourrait apparaître triviale à la bureautique constituent autant d'objectifs complémentaires de ceux liés à l'informatique *stricto sensu*. Et même si on se méfie de l'usage de formules trop souvent utilisées, il nous apparaît nécessaire d'engager un véritable Plan Marshall en ce domaine.

3 - Relever le défi de la formation et de la conduite du changement

L'une des conditions essentielles de possibilité de beaucoup des objectifs que l'on a portés dans ce rapport réside dans la formation des acteurs du lycée. On ne dira rien, ou presque, de la formation initiale des enseignants sinon que la question de l'attractivité du métier d'enseignant est un enjeu majeur des années à venir (et depuis de nombreuses années).

S'agissant de la formation continue, on passera ici rapidement sur la formation proprement disciplinaire simplement pour rappeler que l'évolution des programmes devra sans doute conduire à faire évoluer les plans académiques de formation. Il faut évoquer surtout toutes les formations « complémentaires » : à l'orientation, à la gestion de projet, à la prise de parole en public (pour les élèves), aux ressources numériques, aux nouvelles techniques pédagogiques (classe inversée, classe renversée). Il faut absolument construire des modules de formation qui pourront être proposés dans le plan national de formation du ministère pour l'année scolaire 2018-2019 et avoir conscience des conséquences sur l'organisation des classes d'un développement important de ces actions si les professeurs sont nombreux à demander à en bénéficier et donc doivent s'absenter à cette fin.

Ajoutons que si la formation est une priorité pour les enseignants, elle doit aussi être une priorité pour les personnels de direction et pour les corps d'inspection car, par-delà les manières d'enseigner et d'accompagner les élèves, ce qui est aussi en jeu c'est la capacité de l'encadrement - dans les établissements et au niveau académique - à rendre le changement possible. On ne dira jamais assez que la transformation du baccalauréat et les évolutions du lycée qu'il induit ne concerne pas seulement les professeurs, les équipes de direction des lycées et les élèves eux-mêmes mais aussi les corps d'accompagnement que sont les corps d'inspection. Ceux-ci doivent être formés à l'accompagnement du changement et jouer un vrai rôle d'appui et de soutien.

4 - Confirmer l'importance des sections binationales et internationales

Il est essentiel de veiller à la préservation des modalités de fonctionnement des sections binationales (abibac, bachibac, esabac) et internationales (OIB), développées en France et, concernant ces dernières, dans le réseau dans établissements sous-programme français de l'étranger. Elles assurent, en effet, aux élèves français, dès leur plus jeune âge, le maintien ou le développement d'une authentique double culture, ainsi qu'un véritable bi, voire multilinguisme, indispensables au développement actuel d'un enseignement d'excellence reconnu à l'international.

La réforme du baccalauréat ne doit surtout pas avoir pour conséquence, par manque de vigilance dans la mise en œuvre, de diluer ces enseignements. Elle doit au contraire permettre de les valoriser encore davantage, notamment dans la reconnaissance explicite du bilinguisme acquis dans le cadre des attendus de la nouvelle plateforme Parcoursup liée au passage dans l'enseignement supérieur. Les spécificités de ces parcours devront, en outre, être pleinement prises en compte dans le livret scolaire numérique.

Enfin, les domaines et les sujets des épreuves spécifiques, élaborés dans le cadre d'échanges bilatéraux entre le ministère français de l'Éducation nationale et les autorités éducatives de chaque pays partenaire, gagneraient à être préservés.

5 - Élaborer un dispositif de certification en langues vivantes étrangères

On a évoqué plus haut l'intérêt qu'il y avait à créer un dispositif de certification en langues vivantes. Un regard comparatif peut nous aider à éclairer notre chemin sur ce plan (Dreic, novembre 2017).

Un Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) a été défini en 2001 à l'initiative du Conseil de l'Europe. Il a arrêté notamment les descriptions précises de six niveaux de compétence : du niveau A1 au niveau C2 (utilisateur expérimenté, niveau de maîtrise).

Depuis le début des années 2000, certains systèmes éducatifs européens ont introduit des dispositifs de certification en langue vivante étrangère (LVE) qui, généralement, à l'exception notable de quelques pays comme l'Estonie ou la Roumanie, ne remplacent pas les examens nationaux de langues organisés à l'issue de l'enseignement secondaire. Ces certifications externes en langues vivantes étrangères (LVE) sont toujours facultatives, parfois proposées seulement par des établissements privés et, partout, à la charge des familles (sauf cas particulier temporaire de l'Italie). Aucun dispositif systématique de certification en LVE au sein de l'enseignement secondaire n'a été relevé dans l'échantillon des treize pays ciblés dans l'étude.

Trois modalités peuvent être observées :

1 - le recours à des certifications proposées par des opérateurs étrangers (CIEP, *Cambridge University*, *Goethe-Institut*, etc.), non corrélées avec l'organisation des études secondaires supérieures ;

2 - l'organisation de certifications proposées par des organismes nationaux, cependant sans corrélation non plus avec le curriculum (Espagne) ;

3 - le recours à des certifications proposées par des organismes étrangers mais obtenues à l'issue d'examens qui peuvent s'intégrer, voire se substituer, aux épreuves de langues de l'examen de fin d'études secondaires (Estonie, Italie, Pays-Bas, Roumanie ou encore Suisse).

L'exemple de dispositif le plus abouti est sans doute celui du réseau des 350 écoles officielles de langues en Espagne**,** instituées en réseau d'institutions publiques dépendant du ministère de l'Éducation, de la Culture et du Sport, ou directement des Communautés autonomes, totalement en charge des épreuves de certification de langue (*Escuelas Oficiales de Idiomas,* EOI).

On préconise que le ministère travaille à l'élaboration de son propre dispositif de certification.

6 - Porter une attention particulière au public des élèves qui n'obtient pas le baccalauréat

En insistant au début de ce rapport sur les taux de réussite très élevés des lycéens au baccalauréat, on a pu donner l'impression d'oublier deux catégories de publics. La première catégorie est composée des jeunes qui n'obtiennent pas le baccalauréat car ils ont arrêté leur scolarité. Cela ne concerne pas notre travail ici mais on doit rappeler qu'ils représentent tout de même 20 % d'une classe d'âge. La seconde catégorie est constituée des lycéens qui échouent. Même s'ils représentent moins de 10 % du total de ceux qui passent le baccalauréat général et technologique, il convient d'en tenir compte.

La réforme que nous défendons ici devra faire place à l'évolution normative récente qui permet à ces élèves de conserver une partie de leurs notes. Elle devra aussi sans doute inviter à réfléchir sur l'utilité du redoublement, dont on sait qu'il est de moins en moins utilisé au lycée.

Il peut en effet être plus efficace pédagogiquement de proposer un redoublement en seconde ou première que de laisser avancer un élève qui se heurtera finalement au barrage du baccalauréat.

En outre, plus globalement, tous les dispositifs visant à fluidifier les parcours scolaires, universitaires et professionnels dans le cadre du développement des possibilités de formation tout au long de la vie devront être soutenus et ces élèves informés des possibilités offertes.

7 - Développer des lycées polyvalents pour rendre possible les passerelles, la mixité, la réussite et construire un enseignement secondaire inclusif

La voie professionnelle fait l'objet d'une mission spécifique qui rendra son rapport prochainement et avec laquelle nous avons échangé régulièrement.

Les liens qu'il convient d'établir ou de renforcer entre la voie professionnelle et les voies générale et technologique relèvent, nous semble-t-il, de deux catégories différentes :

- il faut faire en sorte que des modalités d'organisation des cursus des élèves et de régulation de la vie du lycée soient partagées. Cela peut être le cas de l'Unité d'Accompagnement, sous toutes ses formes, de la délivrance du Supplément au diplôme et du rôle dédié au conseil pédagogique ;

- il convient, cela a déjà été souligné, d'organiser des parcours élèves qui permettent effectivement, et pas formellement des mobilités d'un type de cursus vers un autre. On l'a évoqué déjà en classe de seconde, à la fin du premier semestre ou à la fin de l'année. Mais on sait bien que le principal obstacle à ces mobilités réside dans l'absence d'unité de lieu des diverses voies de formation.

On oublie souvent que, depuis 1992, le lycée polyvalent (LPO) est l'un des trois types de lycée existant en France. Apparu à la suite de la réforme des lycées de 1992, le LPO, qui réunit des formations générales, technologiques et professionnelles, reste encore aujourd'hui trop peu connu et développé.

Pourtant les LPO présentent de nombreux atouts lorsqu'il s'agit entre autres choses de penser effectivement, et pas théoriquement, la question des passerelles scolaires à proposer aux élèves. Ils permettent en effet de développer la mixité sociale dans les lycées et sont un outil de lutte contre les représentations stigmatisantes que l'on peut observer au sujet de baccalauréat professionnel. Sortant des logiques segmentaires et cloisonnées des séries, il permet de développer une nouvelle culture d'établissement et de bâtir un projet commun pour tous les publics accueillis.

En outre, la polyvalence au sein d'un même lycée permet une richesse disciplinaire qui permet de réorganiser et de renforcer l'offre de formation, de mettre en place un projet pédagogique commun et *in fine* de favoriser les passerelles. Il permet de concrétiser un véritable droit à l'erreur pour les lycéens.

On observe ainsi dans les LPO une orientation en voie professionnelle légèrement plus élevée que dans les autres lycées, et une augmentation plus significative s'agissant des réorientations dans la voie professionnelle.

Enfin, ce mode d'organisation semble avoir un effet très positif sur la réussite des étudiants de la voie professionnelle, sur la diminution du taux de décrochage et sur la poursuite des bacheliers professionnels en STS.

La responsabilité de construire et/ou de faire évoluer des lycées vers des formats polyvalents relève des conseils régionaux. Il semble particulièrement indiqué, notamment dans la perspective de constructions de nouveaux établissements envisagés dans des régions en forte croissance démographique, de privilégier ce type d'établissement dont la structure peut permettre de donner vraiment corps à l'objectif d'un lycée des possibles pour l'ensemble des élèves.

8 - Du parcours au lycée jusqu'à Parcoursup et aux attendus

La transformation du baccalauréat, qui est au fondement de notre rapport, doit entrer en vigueur en 2021. L'évolution des mécanismes d'orientation est, elle, engagée dès cette année et doit se structurer autour de la notion d'attendus, mais dans le cadre du baccalauréat et du lycée actuels.

L'organisation du système n'est logiquement pas stabilisée mais il nous paraît nécessaire de rappeler une conviction forte qui structure les propositions que nous venons de faire au long de ce texte. Il est absolument souhaitable que le baccalauréat à venir et le lycée qui le précèdera et y conduira soient fortement articulés à l'enjeu de la poursuite d'études supérieures, à la définition par l'élève de ses vœux et à un objectif de réussite du plus grand nombre. Mais il est essentiel par ailleurs que les règles édictées pour l'accès à l'enseignement supérieur ne fonctionnent pas comme des règles impératives pouvant empêcher purement et simplement un élève d'accéder à telle ou telle formation supérieure.

Si l'on entend avec le nouveau baccalauréat faire œuvre de meilleure préparation à l'enseignement supérieur, notamment dans un souci d'égalité des chances et d'égalité territoriale, il convient que les attendus, qu'ils soient nationaux, locaux ou disciplinaires, soient conçus comme des moyens de préciser les conditions d'admission et de poursuite d'études - par exemple via le mécanisme du « oui si » - et pas comme un moyen d'empêcher, donc de sélectionner.

Notre conviction, établie par plus de dix ans d'expérience dans l'accompagnement vers l'enseignement supérieur de lycéens boursiers, est qu'un accompagnement de qualité et élargi au plus grand nombre tout au long du lycée aidera les élèves à construire en connaissance de cause leur projet de poursuite d'études et à réguler progressivement l'admission dans l'enseignement supérieur.

CONCLUSION

Au terme de ce rapport, nous voudrions très simplement rappeler que la transformation du baccalauréat, et celle du lycée qu'elle induit, pour être effective et se faire au bénéfice des élèves, doit entraîner la conviction des acteurs du monde de l'éducation, des élèves, de leurs parents et sans doute de la société tout entière. Cela suppose donc de trouver une forme d'équilibre dans la volonté de réforme.

Il ne sert en effet à rien de faire des propositions dont on pressentirait qu'elles sont trop complexes à mettre effectivement en œuvre. Il faut aussi faire preuve de réalisme et de pédagogie par rapport à l'intensité et au rythme de ces transformations. Nous sommes certains que les professionnels du monde du lycée sont, dans leur immense majorité, prêts au changement. Mais il est normal qu'ils puissent être rassurés et convaincus par ce qui sera finalement proposé.

Le changement ne se décrète pas, il se réalisera progressivement et uniquement si les acteurs du système éducatif en acceptent les termes et le trouvent globalement légitime.

Notre conviction est que c'est en partant du point d'arrivée - le baccalauréat- , en prenant acte de ses effets de cadrage sur l'ensemble du lycée qu'il produit, et en modifiant son organisation que l'on va permettre au lycée de faire mouvement.

Ce que nous proposons cherche donc à trouver un point d'équilibre à deux niveaux :

- un point d'équilibre entre la tradition et la modernité : la tradition dans le rappel de la nécessité de l'ancrage disciplinaire, la modernité dans l'invitation à transformer le baccalauréat et à construire un lycée des possibles attentif à une personnalisation accompagnée des élèves et à la préparation à l'enseignement supérieur ;
- un point d'équilibre entre le lycée entendu comme une période de construction personnelle, de constitution d'une culture commune, d'ancrage dans la Cité, de consolidation de compétences et de renforcement de connaissances et le lycée entendu comme un moment de préparation essentiel à ce qui se passe après le baccalauréat et, d'abord, d'orientation souhaitée et réussie dans l'enseignement supérieur.

À l'enjeu de simplification, de cohérence et de modernisation du baccalauréat - permettant notamment de renforcer sa valeur certificative et partant son niveau - s'articule donc l'objectif central de préparer mieux, au fur et à mesure des trois années du lycée, à la poursuite réussie des études dans l'enseignement supérieur, dans leur diversité.

Il faut vraiment prendre acte du fait que le lycée général et technologique, et partant les diverses formations qui lui sont actuellement liées, est le lycée de la poursuite des études dans l'enseignement supérieur. Et qu'il doit donc être le lieu et le moment qui y préparent.

Tout ce qui va dans le sens du renforcement de l'orientation et de l'appui à la construction de projets participe d'une ambition scolaire plus générale et permet aussi, voire surtout, de lutter contre les inégalités qui existent entre les élèves.

On sait bien, en effet, et même si beaucoup se joue bien sûr avant le lycée, que les choix d'orientation au sein du lycée et pour l'enseignement supérieur renvoient trop souvent aux origines des élèves (sociale et territoriale), à leur accès très différent à l'information et à des formes très ancrées d'autocensure.

Si il y a encore un sens à parler de promesse républicaine, elle se situe sans doute ici : dans la création des conditions réelles de l'égalité.

Annexe 1 - Lettre de Mission

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Éducation nationale

Le ministre

Paris, le 10 NOV. 2017

Monsieur le Professeur,

Le baccalauréat est une grande institution nationale qui structure l'histoire de notre système éducatif. Depuis plus de deux cent ans, il marque ou accompagne l'entrée dans l'âge adulte de générations toujours plus nombreuses de jeunes Français. Jadis réservé à quelques-uns, il s'est peu à peu ouvert, diversifié enrichi et démocratisé. En trente ans, la proportion de bacheliers est passée de 30% à près de 80% d'une classe d'âge. Aujourd'hui, l'objectif fixé en 1985 par Jean-Pierre Chevènement de 80% d'une classe d'âge au baccalauréat est quasiment atteint.

Pourtant, depuis plusieurs années, notre pays peine à faire réussir sa jeunesse, avec un taux d'échec de 60% en première année de licence et près d'un jeune de moins de 25 ans sur 4 sans emploi. Le Gouvernement a fait le choix de s'attaquer à cet enjeu avec un « plan étudiants », présenté le 30 octobre par le Premier ministre, pour accompagner chacun vers la réussite et l'ouverture d'une large concertation sur l'apprentissage et la formation professionnelle.

Le baccalauréat lui-même rencontre plusieurs limites alors qu'il devrait être un tremplin vers la réussite dans l'enseignement supérieur ou vers l'insertion professionnelle. Premier grade universitaire, le baccalauréat court le risque de n'être plus qu'un simple certificat de fin d'études secondaires, sans aucun lien ni avec la préparation d'un projet d'avenir, ni avec les processus d'accès à l'enseignement supérieur. Par ailleurs, son organisation est devenue lourde et complexe, entraînant chaque année des incidents néfastes.

Pour l'ensemble de ces raisons, le Président de la République a indiqué sa volonté de réformer et de revaloriser le baccalauréat. L'ambition est à la fois de simplifier son organisation, d'affirmer sa fonction d'accès à l'enseignement supérieur en lien avec la question essentielle de l'orientation et de restaurer sa crédibilité en en faisant une étape déterminante de la réussite future de nos élèves.

.../...

Monsieur Pierre MATHIOT
Professeur des universités
Sciences Po Lille
9, rue Angellier
59000 LILLE

110 rue de Grenelle - 75357 Paris SP 07 - Téléphone : 01 55 55 10 10

Pour avancer dans ce sens, j'ai décidé de vous confier une mission de réflexion sur l'avenir du baccalauréat, en articulation avec la mise en œuvre du « plan étudiants » et avec la concertation menée sur l'apprentissage et la formation professionnelle. L'enjeu est en effet de garantir la cohérence des parcours proposés aux lycéens, de bien préparer la réussite dans l'enseignement supérieur et de favoriser, le cas échéant, les passerelles entre les différentes voies de formation, notamment entre les voies générales, technologiques et professionnelles.

L'objectif est de dessiner les contours d'un baccalauréat profondément renouvelé dont la première édition aura lieu à l'horizon 2021, comme l'a rappelé le Premier ministre dans sa déclaration de politique générale du 4 juillet 2017.

Pour mener cette mission, vous consulterez très largement en entendant en particulier les organisations syndicales, les associations disciplinaires, les représentants des élèves et des parents d'élèves, mais aussi le monde universitaire et académique, comme la société civile.

Sur la base de ces consultations, des propositions sont attendues pour dessiner ce baccalauréat renouvelé, qui préparera la réussite dans l'enseignement supérieur et donnera ainsi à chaque lycéen la possibilité d'imaginer, de consolider et de déployer son projet d'avenir. Ce baccalauréat renouvelé reposera sur de nouvelles modalités d'évaluation avec un nombre d'épreuves terminales resserré. Ce travail vous amènera donc à identifier les conséquences que ce nouveau baccalauréat pourrait avoir sur l'organisation du lycée et à me formuler à ce sujet toutes les propositions qui vous sembleront pertinentes.

Au terme de ces consultations et de la remise de votre rapport, je mènerai une concertation avec les partenaires sociaux pour aboutir à une proposition d'évolution du baccalauréat qui se nourrira de l'ensemble des échanges et analyses préalables.

Pour réaliser cette mission, vous bénéficierez de l'appui de deux inspecteurs généraux de l'éducation nationale et de deux inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche. Vous pourrez solliciter, en tant que de besoin l'ensemble des services de l'éducation nationale et en particulier la direction générale de l'enseignement scolaire. Vous veillerez également à entretenir tout au long de la mission un dialogue régulier avec les membres de mon cabinet. Je vous recevrai régulièrement.

Je souhaite pouvoir bénéficier de vos propositions au début de l'année 2018.

En vous remerciant chaleureusement d'avoir accepté cette mission essentielle pour l'avenir de notre jeunesse, je vous prie de croire, Monsieur le Professeur, en l'assurance de ma grande considération.

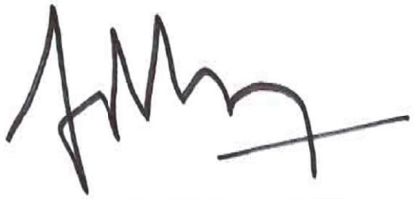

Jean-Michel BLANQUER

Annexe 2 - Organisation de la Mission

A. Organisations auditionnées

Éducation nationale

Organisations syndicales d'enseignants :

Public :
Action et Démocratie – CFE – CGC
SE-UNSA EDUCATION
SGEN-CFDT
SNALC-FGAF
SNEP-FSU
SNES-FSU
SNETAP-FSU
SNFOLC
SNPTES
SUD EDUCATION
UNSEN-CGT Educ'action

Privé :
Fédération nationale des Spelc
FEP-CFDT
SNCEEL
SNEC-CFTC
UNETP

Organisations syndicales et associations de cadres académiques :
APDESI
APLCPGE
ID-FO
SNIA IPR UNSA
SNPDEN

Fédérations de parents d'élèves :
FCPE
PEEP
UNAPEL

Syndicats d'élèves et d'étudiants :
FAGE
FIDL
FMDL
SGL
UNEF
UNL
UNL-SD

Instances :
CNESCO
CNVL
CSP

Enseignement supérieur

ADIUT
CDEFI
CGE
CPU
QSF

Associations de spécialistes

Académie des sciences
ACIREPh
AE-EPS
AFEF
APBG
APEG
APFLA-CPL
APHG
APLAES
APLettres
APLV
APMEP
APPEP
APSES
APSMS
Association « Enseignement Public et Informatique »
Association « Les ailes du désir »
Association « Polychrome »
Association des sections internationales britanniques et anglophones
CNARELA
Les Clionautes
Muséum national d'histoire naturelle
SEL
SLL
Société des agrégés
SO.P.PHI
Société Informatique de France
UDPPC
UPBM
UPS
UPSTI

Organisations extérieures

CPME
Crap-Cahiers pédagogiques
Education et devenir
Institut Montaigne
Les éditeurs d'éducation
Ligue de l'Enseignement
MEDEF
Terra Nova
UNAF

Institutions

AEFE
CESE
Assemblée nationale (Commission des affaires culturelles et de l'éducation)

Fonds social juif unifié
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
Mission laïque française
OCDE
Recteurs
Régions de France
Secrétariat général de l'enseignement catholique

B. Déplacements

Académie d'Aix-Marseille (18 décembre 2017)
Académie de Lille (21 décembre 2017)
Académie de Besançon (16 janvier 2018)

Annexe 3 - Quelques éléments chiffrés sur le baccalauréat

Source : Depp, Dgesco

1 - Le baccalauréat, un « monument français »

- 2 900 sujets élaborés en 2017 (principaux et secours)
- 4 411 centres d'examen
- 170 000 correcteurs et examinateurs mobilisés
- Environ 4 millions de copies à corriger
-

2 - Le baccalauréat, un rayonnement international

- 59 langues offertes (langues vivantes étrangères, régionales ou des signes)
- Une organisation dans 91 pays, avec 152 centres mobilisés, pour 18 850 candidats aux épreuves terminales
- 6 sessions différentes à l'étranger, s'étalant chaque année d'avril (Pondichéry) à novembre (Amérique du Sud)
- 40 000 candidats aux sections européennes ou de langues orientales
- 7 500 candidats aux baccalauréats à dimension internationale (option internationale du baccalauréat ; abibac ; bachibac ; esabac ; baccalauréat franco-américain ; baccalauréat franco-allemand)

3 - Vers l'examen d'une génération : évolution des taux de réussite au baccalauréat depuis 1995

	Générale	Technologique	Professionnel	Total
1995	75,1	75,5	72,7	74,9
1996	74,5	77,4	77,9	75,8
1997	76,6	77,7	79,1	77,3
1998	79,2	79,5	76,7	78,9
1999	78,4	78,5	77,7	78,3
2000	79,9	79,1	79,1	79,5
2001	79,4	78,1	77,5	78,6
2002	80,3	76,8	76,6	78,6
2003	83,7	76,7	75,9	80,1
2004	82,5	76,9	76,9	79,7
2005	84,1	76,2	74	79,9
2006	86,6	77,3	77,3	82,1
2007	87,7	79,3	78,5	83,4
2008	87,9	80,3	77,0	83,5
2009	88,9	79,8	87,3	86,2
2010	87,3	81,6	86,5	85,6
2011	88,3	82,5	84,0	85,7
2012	89,6	83,2	78,4	84,5
2013	92,0	86,5	78,9	86,9
2014	91,0	90,7	82,2	88,0
2015	91,5	90,8	80,1	88,1
2016	91,5	90,7	82,5	88,6
2017	90,7	90,5	81,5	87,9

4 - Plusieurs baccalauréats pour plusieurs types de réussite (source : idem)

Filière	Inscrits	1er groupe			2d groupe			Total	
		Présents	Admis	%	Présents	Admis	%	Admis	%
L	60 076	57 889	45990	82,8	8 849	6 449	72,9	52 439	90,6
ES	123 556	121 447	92521	76,2	21 317	15 592	73,1	108 113	89,0
S	195 948	192 695	159 621	79,4	23 996	17 302	72,1	176 923	91,8
Bac Général	*379 580*	*372 031*	*298 132*	*80,1*	*54 162*	*39 343*	*72,6*	*337 475*	*90,7*
STI2D	32 898	32 322	26 743	82,7	4 345	2 861	65,8	29 604	91,6
STL	8 559	8 404	6 873	81,8	1 230	826	67,2	7 699	91,6
STAV	n/d	5 232	4 612	88,1	n/d	n/d	n/d	4 612	88,1
STMG	68 662	66 372	51 257	77,2	11 406	7 803	68,4	59 060	89,0
ST2S	23 762	23 176	19 017	82,1	3 380	2 320	68,6	21 337	92,1
Hôtellerie	2 632	2 553	2 134	83,6	354	252	71,2	2 386	93,5
STD2A	3 257	3 208	2 961	92,3	189	134	70,9	3 095	96,5
TMD	307	321	306	95,3	13	10	76,9	316	98,4
Bac Techno	*140 077*	*141 588*	*113 903*	*80,4*	*20 917*	*14 206*	*67,9*	*128 109*	*90,5*
Bacs G et T	519 657	513 619	412 035	80,2	75 079	53 549	71,3	465 584	90,6

5 - Des réussites différenciées : les mentions

Pourcentage de mentions par série

	Sans	Assez bien	Bien	Très bien	Total mentions
Général	37,3	23,5	16,9	13,0	53,4
Technologique	46,8	29,5	11,8	2,4	43,7

6 - Les mentions par série

Pourcentage de mentions par série

	Sans	Assez bien	Bien	Très bien	Total mentions
L	40,8	25,3	16,1	9,5	
ES	43,4	23,8	13,8	8,0	
S	34,6	22,7	18,1	15,5	
Bac général	*37,3*	*23,5*	*16,9*	*13,0*	*53,4*
STI2D	42,2	31,4	15,4	3,6	
STL	42,4	30,8	15,5	3,9	
STAV	n/d	n/d	n/d	n/d	
STMG	48,4	30,1	10,5	1,8	
ST2S	46,1	31,8	12,9	2,6	
Hôtellerie	48,3	30,6	12,5	2,3	
STD2A	31,9	32,7	22,4	8,6	
TMD	19,9	34,1	25,5	18,3	
Bac technologique	*46,8*	*29,5*	*11,8*	*2,4*	*43,7*

Annexe 4 - La part de contrôle continu dans l'acquisition du certificat d'études secondaires[1] Éléments de comparaison internationale

La Suède fait reposer l'acquisition du certificat d'études secondaires sur le seul contrôle continu

Un élève doit valider en contrôle continu 90 % de l'ensemble des crédits d'enseignements ouverts dans le cadre des enseignements dispensés.

Un plan individuel d'études, établi avec les enseignants et les personnels de l'orientation, sert de feuille de route à chaque élève et détermine les objectifs d'apprentissage à atteindre. Huit matières sont obligatoires. Dans les filières générales, **les matières obligatoires représentent à peu près la moitié des crédits.** S'y ajoutent les matières propres à la filière choisie et les matières optionnelles de spécialisation ou libres.

Les élèves sont évalués en fonction de critères précis affichés sur le site de la Skolverket. Il existe un test national pour les matières principales.

Le contrôle continu est à la fois « interne » (l'enseignant prend en compte les travaux en classe, à la maison, la participation en cours, les recherches, etc…) **et fondé sur une part d'évaluations externes** (suédois, mathématiques, anglais, épreuves organisées par la direction nationale de l'enseignement scolaire (*Skolverket*). Un élève qui échoue dans une matière peut repasser deux fois les épreuves correspondantes.

Les établissements doivent mettre en place des structures de correction et d'évaluation commune : ainsi, les enseignants travaillent en équipe et non seuls, et des enseignants qui dispensent un cours commun donnent des épreuves communes et les corrigent ensemble, souvent de manière anonyme. Au sein d'un établissement tous les enseignants d'une même matière travaillent ensemble (réunions régulières, proximité des bureaux, cours parallèles dans l'emploi du temps), ce qui facilite en amont l'harmonisation des évaluations. **Le chef d'établissement est responsable de cette harmonisation** : les notes finales préliminaires sont discutées en termes anonymes (aucune référence aux élèves) pour s'assurer qu'une classe n'obtient pas des notes sensiblement plus élevées qu'une autre.

Concernant l'équité entre les établissements, les tests nationaux servent de point de repère sur la base des rapports de notes fournis à *Skolverket*. **Un établissement qui donnerait des notes finales exagérément généreuses, en décalage avec les résultats respectifs des autres établissements aux tests nationaux, serait contrôlé par Skolverket.**

---

[1] ***Source*** : Étude Dreic sur la base de réponse des postes diplomatiques, décembre 2017. Pays étudiés : Allemagne[1], Belgique, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Suède et Suisse.

Certains médias ont rapporté que des enseignants étaient influencés par leur administration pour mettre des bonnes notes dans le cas où l'École, indépendante et non communale, fait dépendre son recrutement (et donc, l'argent de la commune versé par élève à l'établissement) de sa bonne image. Ces pratiques resteraient l'exception.

En Finlande, chaque module de six semaines choisi par l'élève est validé par chaque enseignant, par un examen, sans instructions données hiérarchiquement

À l'entrée du lycée, la classe n'existe plus. Les disciplines sont divisées en modules. Chaque élève élabore son programme pour des périodes de six semaines. **Les modules sont validés par un examen qui a lieu toutes les sept semaines. L'examen est créé par l'enseignant sans instructions données hiérarchiquement** et il dure trois heures. Des grilles d'évaluation et des commissions d'harmonisation ont été mises en place. **Les élèves ont connaissance de leur note** et peuvent passer au rattrapage s'ils ont échoué ou s'ils veulent améliorer leur note. Il faut obtenir 5/10 pour passer le module mais les élèves ont le droit à trois échecs par matière (dont avoir un 4/10). Il n'y a pas de moyenne générale. Les élèves reçoivent à chaque fin de période un bulletin avec leurs notes mais elles ne s'additionnent pas.
La fin du cursus secondaire est sanctionnée par l'examen de « matriculation » (« *ylioppilastukinto* »). Pour pouvoir le passer, il faut avoir validé les 2/3 des cours obligatoires.[2]

L'Allemagne a rétabli une part plus grande d'épreuves écrites terminales mais le contrôle continu y représente toujours 2/3 de la note finale

L'Allemagne, après le choc Pisa, a fait le choix de réintroduire une part plus grande d'épreuves terminales écrites centralisées (*Landesabitur)* dans le processus d'évaluation en lycée général (*Gymnasien*) là, où, historiquement, il reposait presque exclusivement sur un contrôle continu organisé par les enseignants eux-mêmes, pour les élèves de leurs cours.

Le contrôle continu représente cependant toujours les 2/3 de la note finale : 600 points sur 900, répartis en 240 points pour les *Leistungskurse* (les deux disciplines d'approfondissement choisies par l'élève) et 360 points pour les *Grundkurse* (tronc commun, quatre à six autres disciplines selon les Länder).

---

[2] En Finlande, pendant les trois ans que dure en moyenne l'enseignement secondaire supérieur, les élèves suivent au moins 75 « cours », dont 45 sont obligatoires : le tronc commun. Les 30 cours optionnels sont soit des cours d'approfondissement, soit des cours facultatifs. Les disciplines de culture générale (philosophie, histoire, psychologie, sociologie, religion ou cultures religieuses) sont des disciplines obligatoires ou bien des disciplines d'approfondissement ; elles constituent entre un (la philosophie ou la psychologie) et quatre cours obligatoires (l'histoire), et entre un (la sociologie) et quatre cours d'approfondissement (la psychologie ou la religion) parmi les 75 cours à valider. Les élèves peuvent avoir réussi l'examen de fin d'études secondaires mais revenir une année de plus au lycée pour finir les modules obligatoires ou repasser une épreuve s'ils veulent améliorer leur note. Le baccalauréat peut se passer en deux ou trois ans.

Des « partiels » (*Klausuren*) sont systématiquement organisés (plus nombreux dans le cas des deux disciplines dites d'approfondissement). **Par ailleurs, plusieurs types d' « exercices » autres existent,** qui peuvent donner lieu à la deuxième note obligatoire qui sera prise en compte pour le calcul de la moyenne du contrôle continu : des exposés, productions écrites (essais, synthèses), oraux pour les langues vivantes étrangères, travaux pratiques pour les arts plastiques, la musique ou les arts de la scène, performances avec partie théorique pour le sport » (exemple de la Hesse). **Un de ces « exercices » fournira, avec la note de la Klausur, environ la moitié de la note finale du contrôle continu.**
L'autre moitié de la note est fournie par une moyenne semestrielle, « évaluant avant tout la participation au cours, des descriptions d'expériences ou exploitations expérimentales, protocoles, productions écrites, exposés, devoirs à la maison, exposés ou autres prestations écrites fournis de lui-même par l'élève en accord avec l'enseignant et en lien avec les contenus du cours.

Les résultats sont systématiquement portés à la connaissance de l'élève et un semestre commence automatiquement, dans toute discipline, par une présentation par l'enseignant des différentes modalités sur lesquelles il fondera sa notation.

L'enseignant est formé à la rigueur de l'évaluation durant sa formation initiale (*Referendariat*) qui dure plus longtemps en Allemagne qu'en France et intègre traditionnellement de nombreux stages pratiques. La formation à la rigueur évaluative est un enjeu majeur de la formation initiale même si les enseignants n'ont pas vocation à devenir « docimologues » au sens académique du terme.

Ni remontées ni contrôles ne sont prévus par le ministère ou l'équivalent des inspections académiques ; **la régulation est de la responsabilité du chef d'établissement** qui doit vérifier notamment quelques exemples de *Klausuren*. Dans la pratique, les coordinateurs de la discipline dans chaque établissement jouent un rôle essentiel. Dès qu'il y a plus d'un enseignant, les mêmes *Klausuren* sont proposées à l'ensemble des élèves concernés (*Vergleichsarbeit*), sans qu'il y ait, pour autant, d'obligation de ne pas corriger les productions de ses propres élèves.

En Espagne, depuis 2015-2016, le contrôle continu représente 60 % de la note finale du bachillerato

La note de contrôle continu, qui représente 60 % de la note finale, est formée de la moyenne des deux dernières années. S'y ajoute la « *nota de selectividad* » : moyenne arithmétique des matières passées à l'examen « *fase común* », dont une matière correspondant au cursus choisi, représentant 40 % de la note finale sur 10. S'y ajoute également, de façon facultative mais « recommandée » en particulier si l'université à laquelle l'élève postule est très demandée, une « *fase voluntaria* » : moyenne pondérée des matières optionnelles correspondant au cursus souhaité par l'élève, ne pouvant augmenter au maximum la note finale que de quatre points.

Le contrôle continu repose à la fois sur une part de contrôle continu à proprement parler et d'évaluations trimestrielles et finales au terme de chaque année scolaire.

Chaque établissement décide du poids respectif à donner à ces deux volets. La date, la durée et la forme de l'examen sont fixées par l'établissement qui retient le plus souvent le format de l'examen d'entrée à l'université (organisé par chaque université). Toutes les épreuves sont préparées dans chaque établissement. **Ce sont les professeurs de ces mêmes établissements qui notent les élèves**. Les examens sont écrits et il n'y a pas d'oraux.

L'équipe pédagogique, constituée par les enseignants de l'élève et un tuteur (sorte de professeur principal, référent), **agit de manière collégiale tout au long du processus d'évaluation et prend les décisions**[3].
Les élèves sont évalués au minimum deux fois dans l'année dans chaque matière. Les élèves qui n'obtiennent pas la moyenne ont droit chaque trimestre à un examen dit de **« repêchage ».** Si, en fin d'année, ils n'ont toujours pas obtenu la moyenne, ils ont droit à un dernier examen de repêchage ; ce dernier concerne l'ensemble du programme de la matière étudiée au cours de l'année scolaire. Les notes officielles sont approuvées par le directeur de l'établissement et portent les signatures des enseignants.

Aux Pays-Bas, une quasi-totale liberté est laissée aux établissements pour déterminer l'organisation du contrôle continu qui représente 50 % de la note du baccalauréat

Une grande liberté est laissée aux établissements scolaires concernant la mise en place du contrôle continu au nom du principe d'autonomie. Les évaluations au fil de l'eau ainsi que les examens scolaires au cours de l'année sont organisés par l'établissement et au sein de l'établissement. Le nombre d'épreuves, la fréquence, la durée, les contenus peuvent donc varier d'un établissement à l'autre. Ce sont très souvent les professeurs de l'établissement qui corrigent ces examens. Les sujets de ces examens sont élaborés par l'établissement et doivent être conformes au référentiel de compétences. Les résultats sont communiqués aux élèves.

Les examens finaux ont également lieu au sein de l'établissement, mais les sujets sont nationaux. Deux correcteurs corrigent ces examens.

En Italie, à la rentrée 2018, la part du contrôle continu doit passer de 25 % à 40 % de la note finale

En **Italie**, **le contrôle continu représente** aujourd'hui **25 % de la note** (des « crédits scolaires » enregistrés sur les trois dernières années de lycée, 8 crédits maximum pour l'ante pénultième année et l'avant-dernière, 9 crédits pour l'année de la maturita). **Il devrait être porté à 40 % à la rentrée 2018** si la réforme de *l'Esame di stato* est effective.

---

[3] En Espagne, Les résultats de l'évaluation sont exprimés au cours de l'enseignement secondaire obligatoire à travers une note numérique, sans décimales, sur une échelle de 1 à 10, qui est accompagnée des termes suivants : insuffisant (IN), suffisant (SU), bon (BI), très bien (NT), exceptionnel (SB), appliquant les correspondances suivantes :

- Insuffisant : 1, 2, 3 ou 4
- Assez bien : 5
- Bien : 6
- Très bien : 7 ou 8.
- Exceptionnel : 9 ou 10.

S'y ajoutent aujourd'hui 45 points d'épreuves écrites (15 points pour chacune des 3 épreuves écrites : programme d'italien, matière principale de la filière (ce peut être notamment la philosophie), une troisième épreuve portant sur 4 ou 5 matières choisies par le ministère parmi celles du programme de la dernière année (ce peut être notamment la philosophie) [40 pour 2 seulement épreuves écrites à la rentrée 2018], 30 points pour l'épreuve orale (colloquio) [20 points à la rentrée 2018] (et 5 points de bonus).

Au Luxembourg, le contrôle continu représente 1/3 de la note finale

Au **Luxembourg**, la note finale de chaque branche de l'examen de fin d'études qui se déroule à la fin de la classe de première et donne accès aux études supérieures dans toutes les disciplines, se compose pour **un tiers de la note de l'année et pour deux tiers de la note d'examen**. Les disciplines non concernées par l'examen final font l'objet d'une évaluation avec une moyenne annuelle et donnent lieu éventuellement à une mention ajoutée au diplôme.

Au Portugal, des débats médiatiques récurrents sur la question du contrôle continu et de sa régulation

Au Portugal, les disciplines suivies par l'élève donnent lieu à des évaluations continues durant les trois années du parcours effectué dans l'*Ensino Secundário.*

Une moyenne générale des trois années pour les neuf disciplines étudiées est attribuée à l'élève : celle-ci constitue sa classification interne. **Par ailleurs, une évaluation nationale est organisée, entièrement à l'écrit, sur les deux dernières années.** À l'issue des deux formes d'évaluation est délivré un certificat de conclusion de l'enseignement secondaire pour lequel **la note finale est calculée comme suit : (moyenne des moyennes sur les trois années de lycée X 7) + (moyenne des notes des examens nationaux X 3) / 10.**

Il n'existe aucun mode de régulation et les questions du contrôle continu font l'objet de nombreux articles dans la presse dénonçant les « surnotations » que certains établissements mettent en place pour garantir les débouchés de leurs élèves dans l'enseignement supérieur, notamment pour les filières de médecine où la moyenne requise est supérieure à 18/20.

Au Royaume Uni, seules quelques matières sont évaluées en contrôle continu

Au **Royaume-Uni** (sauf **Écosse**), **l'évaluation se fait majoritairement en contrôle terminal (**à l'issue de l'équivalent de la première : *AS level* puis l'autre à la fin de l'équivalent de la terminale : *A level).* **Seules quelques matières sont évaluées en contrôle continu** : arts, design. Pour certaines matières scientifiques (biologie, chimie, physique), des épreuves pratiques sont également organisées. Les élèves anglais, gallois et nord-irlandais choisissent trois à quatre matières à suivre durant deux ans afin de préparer les *A-levels* (équivalent du baccalauréat français).

En Écosse, les syndicats ont obtenu en 2016 la suppression du contrôle continu

En Écosse, le Gouvernement a annoncé en 2016 la fin progressive du contrôle continu pour les examens de *National 5*, *Highers* et *Advanced Highers*. Auparavant existait un système standardisé national de contrôle continu. Le programme des examens était divisé en Unités. Les enseignants devaient documenter la progression des apprenants dans chacune des Unités. **Les syndicats d'enseignants ont obtenu la fin de ce dispositif** jugé trop lourd.

Contact presse
01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

© PhotoAlto